

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2413

9 septembre 2014

### SOMMAIRE

33 Grosvenor Place Limited .....	115787	Securitas Alert Services Luxembourg ...	115783
GS van Gogh Lux II S.à r.l. ....	115781	SeeReal Technologies S.A. ....	115785
Photo.Nett .....	115778	Segepi Lux .....	115778
Photo.Nett .....	115778	Serafina S.A. ....	115786
PMG Special Funds .....	115779	SGBT Financial Markets S.à.r.l. ....	115786
Popken International G.m.b.H. & Co ...	115779	Shpaga Games S.A. ....	115786
Ralux Construction S.à r.l. ....	115784	Sidercoat Intl S.à r.l. ....	115824
Realim S. à r.l. ....	115781	Skarman & Skarman S.A. ....	115824
Recherche et Investissements Internatio- naux .....	115785	Sobrass Gestion .....	115778
REComm Sàrl Stuttgart LS54 SCS .....	115782	Sobrass Participations .....	115779
Reinhausen Luxembourg S.A. ....	115780	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A. ....	115779
Rent Me S.A. ....	115782	Société Anonyme des Eaux Minérales Ga- zéifiées de Beckerich S.A. ....	115780
Résidence Angelsberg S.à r.l. ....	115782	Société de l'Etoile S.A. ....	115780
Revevol S.à r.l. ....	115786	Société Générale Financing and Distribu- tion .....	115784
Riap Luxembourg S.A. ....	115782	Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R. d'Echternach SA .....	115824
Ribes Holding S.à r.l. ....	115782	State Street Services (Luxembourg) S.A. .....	115784
Rippilux S.A. ....	115783	Svyaznoy Luxembourg S.à r.l. ....	115814
Riviera Topco S.à r.l. ....	115780	SynerMesh S.A. ....	115785
Roi Soleil S.A. ....	115781	Villerton Invest SA .....	115779
Rossini Invest S.A., SPF .....	115783	Viridis I - Gilles Jacquet, S.C.S. ....	115778
Royal Corporation S.à r.l. ....	115781	WhiteWave International Holdings S.à r.l. .....	115780
Royal City Travel S.à.r.l. ....	115783	World Patents Improvements Company .....	115781
Saint-Louis Investment S.A. ....	115784		
Sanctuary SICAV-SIF .....	115785		
Sand Holdings (LSIII) S.à r.l. ....	115784		
Sand Holdings S.à r.l. ....	115785		
Satimood S.à r.l. ....	115824		
Scorlux SICAV-SIF .....	115786		
Securitas Alert Services Luxembourg ...	115783		

**Photo.Nett, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1446 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 81.726.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095152/10.

(140112768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Photo.Nett, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1446 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 81.726.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095153/10.

(140112769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Segepi Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 128.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014095251/11.

(140113038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.255.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr

*Gérant*

Référence de publication: 2014095262/11.

(140112332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Viridis I - Gilles Jacquet, S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 164.294.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014095341/12.

(140113126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Villerton Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014095349/12.

(140112616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**PMG Special Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 150.583.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095164/10.

(140113278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Popken International G.m.b.H. & Co, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 61.155.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095165/10.

(140112742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.  
*Gérant*

Référence de publication: 2014095263/11.

(140112371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.693.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 03 juillet 2014.  
Pour ordre

Référence de publication: 2014095265/11.

(140113008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.692.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 03 juillet 2014.

Pour ordre

Référence de publication: 2014095266/11.

(140113050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Société de l'Etoile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. BOULHAIS / O. OUDIN

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2014095267/11.

(140113220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Reinhausen Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 72, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 148.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095169/9.

(140112740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Riviera Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.386.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 177.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095176/10.

(140112648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**WhiteWave International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

WhiteWave International Holdings S.à r.l.

P. Denayer / J. Mudde

*Gérant A / Gérant A*

Référence de publication: 2014095363/13.

(140112935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Roi Soleil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Findel, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 180.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095178/9.

(140113322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Royal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 184.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095180/10.

(140112944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Realim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 9.679.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095181/9.

(140113156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**World Patents Improvements Company, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 8.057.

En date du 24 juin 2014, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société World Patents Improvements Company S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 8057. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société World Patent Improvements Company S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014095368/12.

(140113272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**GS van Gogh Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 163.033.

Il résulte d'un changement de nom de l'actionnaire GS PE CSEC Offshore Holdings, L.P. qui est devenu PE CSEC Offshore Holdings LP.

Il résulte d'un changement de nom de l'actionnaire Goldman Sachs Private Equity Holdings L.P. qui est devenu Private Equity Holdings Fund LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Van Gogh Lux II S.à r.l.

Référence de publication: 2014095944/14.

(140113965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**REComm Saràl Stuttgart LS54 SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014095189/10.

(140113135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Rent Me S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.899.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095197/9.

(140112468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Résidence Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.426.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095199/9.

(140113569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Riap Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.198.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIAP LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014095200/10.

(140112784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Ribes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.393.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 juillet 2014*

1. M. Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.
2. M. Nicolas GASZTONYI, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ribes Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014096406/16.

(140114214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Rossini Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.108.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 03.07.2014, 16.00 Uhr Abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Das Verwaltungsratsmitglied Hans-Detlef Nimtz wird abberufen.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird berufen Stefan Berthold Schleimer, geboren am 17.04.1962 in Trier, ansässig 26, Römerstraße, 54341 Fell, Deutschland. Bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2020 stattfinden wird.

Luxemburg, den 03.07.2014.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2014096416/16.

(140113175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Rippilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095202/10.

(140112631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Royal City Travel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095206/10.

(140112727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Securitas Alert Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095212/9.

(140112882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Securitas Alert Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095213/9.

(140112913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Saint-Louis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095209/10.

(140112311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Sand Holdings (LSIII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014095210/10.

(140112965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**SGFD, Société Générale Financing and Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 170.794.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095226/9.

(140112485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095231/9.

(140112683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Ralux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 180.147.

Je soussigné, Monsieur Artan GUZA, demeurant au 85, Route de Trèves L - 2633 Senningerberg déclare par la présente que les 50% parts sociales de la société RALUX CONSTRUCTION S.à R.L. ont été transférées en date du 30 avril 2014 de la manière suivante:

- Monsieur PALAMAR Muzafer demeurant à Luxembourg, 12, rue J. Muller L-2169 a cédé 40 parts sociales qu'il détenait dans la société RALUX CONSTRUCTION S.à R.L. à ROLLO Raffaele, entrepreneur, domicilié à 77, rue d'Europe L - 4390 Pontpierre.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2014.

GUZA ARTAN

*Gérant administratif*

Référence de publication: 2014096420/16.

(140114135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 32.561.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée des actionnaires en date du 25 juin 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de M. Sébastien ANDRE et Mme Stéphanie MEYER, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincère et conforme

Pour RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, en abrégé «R.I.I. S.A.»

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014096424/16.

(140114020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.012.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014095211/10.

(140112966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 112.913.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095214/10.

(140112870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**SynerMesh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6834 Biver, 7, Millescheck.  
R.C.S. Luxembourg B 160.018.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095235/9.

(140113350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Sanctuary SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 169.958.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095242/9.

(140112210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Serafina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 162.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serafina S.A.

Référence de publication: 2014095218/10.

(140112671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Shpaga Games S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014095219/10.

(140113507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Scorlux SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 174.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095248/9.

(140113113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**SGBT Financial Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 147.955.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095253/9.

(140113215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 234.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 156.475.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés prises en date du 26 juin 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 10A, rue du Puits, L-2355 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ce avec effet au premier juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Marie Eve Delpech

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014096430/16.

(140114517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

### 33 Grosvenor Place Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.660.

#### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Iron Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 187.830, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and having its registered office at 22, Grand-Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Codrina Constantinescu, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 8 August 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate. The appearing party has requested the undersigned notary to state that:

A. The appearing party is the sole shareholder of the 33 Grosvenor Place Limited, a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under the registration number 95361, having a share capital of twenty-three million two hundred forty-eight thousand three hundred eighty-four British Pounds and forty-six pence (GBP 23,248,384.46) and registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1 SG (the "Company"), representing the entire share capital of the Company, (the "Sole Shareholder");

B. The board of directors of the Company (the "Board") during its meeting held in Luxembourg on 5 August 2014 approved the transfer of central administration and the place of management of the Company from Jersey to Luxembourg (the "Transfer");

C. The effectiveness of the Transfer should be set at the date of this present notarial deed;

D. The agenda is worded as follows:

#### *Agenda:*

1. Transfer of central administration and place of management of the Company from Jersey to 22, Grand-Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Adoption by the Company of the form société à responsabilité limitée under the name 33 Grosvenor Place Limited;

3. Submission of the Company to Luxembourg legal provisions and regulations and specifically to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended concerning the société à responsabilité limitée;

4. Restatement of article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles") that shall now be read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind. The Company may in particular engage in the foregoing activities:

(i) the undertaking of all transactions relating directly or indirectly to the acquisition by purchase or otherwise and the holding for investment purposes or otherwise of:

(a) any direct and/or indirect interests in real estate either in Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

(b) any shares, stock, debentures, securities or participating interests in any company, partnership or other enterprise in whatever form in Luxembourg and in foreign companies; and

(c) the exercise of all rights in respect of the administration, management, control and development of such interests;

(ii) the borrowing of monies in any form whatsoever and the issue of debentures, bonds, obligations and securities of all kinds whether secured or unsecured, except by way of public offering, to the extent allowed under the Laws;

(iii) the advancing, depositing and lending of money or assets of all kinds upon such terms as may be arranged and upon such security (if any) as may be thought fit to companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company; and

(iv) the giving of any guarantee and security interest in relation to the payment or repayment of monies by itself or companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company and the giving of indemnities of any description and either with or without the Company receiving any consideration, advantage or benefit as a result thereof and the giving of security interests in support of any such guarantee or indemnity;

the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities, take any measure to safeguard its rights and enter into any transaction whatsoever and take any action which it considers directly or indirectly connected with or incidental or conducive to the attainment of the above purposes;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.”

5. Restatement of the Articles in order to comply with legal provisions in the Grand Duchy of Luxembourg;
6. Appointment of Samuel Kreber, Gérard Becquer and Stéphane Bourg as the managers of the Company;
7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the appearing party unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of central administration and place of management of the Company from Jersey to 22 Grand-Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the adoption by the Company of the form société à responsabilité limitée under the name 33 Grosvenor Limited.

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve that the Company be submitted to Luxembourg legal provisions and regulations and specifically to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended concerning the société à responsabilité limitée.

*Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the restatement of the article 6 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind. The Company may in particular engage in the foregoing activities:

(i) the undertaking of all transactions relating directly or indirectly to the acquisition by purchase or otherwise and the holding for investment purposes or otherwise of:

(a) any direct and/or indirect interests in real estate either in Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

(b) any shares, stock, debentures, securities or participating interests in any company, partnership or other enterprise in whatever form in Luxembourg and in foreign companies; and

(c) the exercise of all rights in respect of the administration, management, control and development of such interests;

(ii) the borrowing of monies in any form whatsoever and the issue of debentures, bonds, obligations and securities of all kinds whether secured or unsecured, except by way of public offering, to the extent allowed under the Laws;

(iii) the advancing, depositing and lending of money or assets of all kinds upon such terms as may be arranged and upon such security (if any) as may be thought fit to companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company; and

(iv) the giving of any guarantee and security interest in relation to the payment or repayment of monies by itself or companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company and the giving of indemnities of any description and either with or without the Company receiving any consideration, advantage or benefit as a result thereof and the giving of security interests in support of any such guarantee or indemnity;

the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities, take any measure to safeguard its rights and enter into any transaction whatsoever and take any action which it considers directly or indirectly connected with or incidental or conducive to the attainment of the above purposes;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.”

#### *Fifth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to proceed, in order to respect article 159 of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, but in the light of the Company continuing to be considered for the purposes of the laws of Jersey a company validly incorporated under Jersey law, with a recast of its articles of association in order to comply with legal provisions in the Grand Duchy of Luxembourg as follows:

#### **1. “Interpretation.**

1.1 In these Articles unless the context otherwise requires the following words and expressions shall have the meanings respectively assigned to them:

“these Articles” these Articles of Association in their present form or as from time to time amended

“Auditors” the auditors (if any) of the Company appointed pursuant to these Articles

“clear days” in relation to the period of a notice that period excluding the day when the notice is served or deemed to be served and the day for which it is given or on which it is to take effect

“Central Office” the office of the central administration, principal establishment, business office and centre of main interests of the Company in Luxembourg

“Company” the company incorporated under the Jersey Law and whose central administration is located in Luxembourg and to which these Articles relate

“holder” in relation to Shares the Member whose name is entered in the Register as the holder of the Shares

“the Jersey Law” the Companies (Jersey) Law 1991 including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force

“the Laws” the Jersey Law and the Luxembourg Law

“Luxembourg” the Grand Duchy of Luxembourg

“the Luxembourg Law” the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies of Luxembourg including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force

“Managers” one or more managers who shall be appointed by an Ordinary Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles and who, for the purposes of Jersey Law and these Articles, shall each hold the office of a director of the Company (each a “Director”); if the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager” or “Sole Director” and if the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance for the purposes of the Luxembourg Law (the “Board of Managers”) and a board of directors for the purposes of the Jersey Law (the “Board of Directors”)

“Member” a person whose name is entered in the Register as the holder of Shares in the Company

“Memorandum” the memorandum of association of the Company setting out the matters required to be contained therein in accordance with the relevant provisions of the Jersey Law

“month” calendar month

“notice” a written notice unless otherwise specifically stated

“Offices” the Registered Office and the Central Office and “Office” shall refer to either of them as applicable

“Ordinary Resolution” a resolution of the Company in general meeting adopted by Members in accordance with the provisions of Article 18.2 hereof

“paid up” includes credited as paid up

“present in person” in relation to general meetings of the Company and to meetings of the holders of any class of Shares shall include present by attorney or by proxy or in the case of a corporate shareholder by representative

“Register” the register of Members required to be kept pursuant to the Laws

“Registered Office” the registered office of the Company for the purposes of the Jersey Law

“Seal” the common seal of the Company

“Secretary” any person appointed to perform any of the duties of secretary of the Company (including an assistant or deputy secretary) and in the event of two (2) or more persons being appointed as joint secretaries any one or more of the persons so appointed

“Special Consent” the consent in writing of Members holding not less than three-quarters of the issued Shares of the Company

“Special Resolution” a resolution of the Company passed as a special resolution at a general meeting of Members of the Company in accordance with each of the Luxembourg Law, the Jersey Law and these Articles (a) unanimously by all the Members whether or not present, where the resolution is to amend Articles 3 or 4 of these Articles and (b) in all other cases, by a majority in number of Members holding not less than three-quarters of the issued Shares of the Company before a notary in Luxembourg

“Statement of Solvency” a statement as to the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers as applicable who are to authorise a distribution or dividend as to the solvency of the Company which complies with the requirements of the relevant provisions of the Jersey Law.

1.2 Save as defined herein and unless the context otherwise requires words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in the Luxembourg Law or the Jersey Law as applicable but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles become binding on the Company.

1.3 In these Articles unless the context otherwise requires:

- (i) the word “may” shall be construed as permissive and the word “shall” shall be construed as imperative
- (ii) the word “signed” shall be construed as including a signature or representation of a signature affixed by mechanical or other means
- (iii) the words “in writing” shall be construed as including written printed telexed electronically transmitted or any other mode of representing or reproducing words in a visible form
- (iv) words importing “persons” shall be construed as including companies or associations or bodies of persons whether corporate or unincorporate
- (v) words importing the singular number only shall be construed as including the plural number and vice versa
- (vi) words importing the masculine gender only shall be construed as including the feminine gender and
- (vii) references to enactments are to such enactments as are from time to time modified re-enacted or consolidated and shall include any enactment made in substitution for an enactment that is repealed.

1.4 The clause and paragraph headings in these Articles are for convenience only and shall not be taken into account in the construction or interpretation of these Articles.

## **2. Company Name.**

2.1 The name of the Company is “33 GROSVENOR PLACE LIMITED”.

## **3. Type of Company.**

3.1 The Company is a private company incorporated under the Jersey Law.

3.2 The Company complies with the requirements of the Luxembourg Law in respect of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

## **4. Offices.**

4.1 The Company shall maintain its Registered Office and statutory seat in Jersey, Channel Islands.

4.2 The Company shall maintain its central administration, principal establishment, business office and centre of main interests in Luxembourg and shall thus also be governed by the Luxembourg Law in accordance with article 159 of such law.

## **5. Duration.**

5.1 The Company is established for an unlimited period.

## **6. Purpose.**

6.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind. The Company may in particular engage in the foregoing activities:

(i) the undertaking of all transactions relating directly or indirectly to the acquisition by purchase or otherwise and the holding for investment purposes or otherwise of:

(a) any direct and/or indirect interests in real estate either in Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

(b) any shares, stock, debentures, securities or participating interests in any company, partnership or other enterprise in whatever form in Luxembourg and in foreign companies; and

(c) the exercise of all rights in respect of the administration, management, control and development of such interests;

(ii) the borrowing of monies in any form whatsoever and the issue of debentures, bonds, obligations and securities of all kinds whether secured or unsecured, except by way of public offering, to the extent allowed under the Laws;

(iii) the advancing, depositing and lending of money or assets of all kinds upon such terms as may be arranged and upon such security (if any) as may be thought fit to companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company; and

(iv) the giving of any guarantee and security interest in relation to the payment or repayment of monies by itself or companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company and the giving of indemnities of any description and either with or without the Company

receiving any consideration, advantage or benefit as a result thereof and the giving of security interests in support of any such guarantee or indemnity;

the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities, take any measure to safeguard its rights and enter into any transaction whatsoever and take any action which it considers directly or indirectly connected with or incidental or conducive to the attainment of the above purposes;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

#### **7. Share Capital.**

7.1 The share capital of the Company is twenty-three million two hundred forty-eight thousand three hundred eighty-four British Pounds and forty-six pence (GBP 23,248,384.46) divided into twenty-three million two hundred forty-eight thousand three hundred eighty-four point forty-six (23,248,384.46) ordinary shares of one British Pound (GBP 1.00) each and the shares of the Company (the "Shares" and each a "Share") shall have the rights and be subject to the conditions contained in these Articles.

7.2 Without prejudice to any special rights for the time being conferred on the holders of any Shares or class of Shares (which special rights shall not be varied or abrogated except with such consent or sanction as is hereinafter provided) any Share or class of Shares in the capital of the Company may be issued with such preferred or other special rights or such restrictions whether in regard to dividends return of capital voting or otherwise as the Company may from time to time by Special Resolution determine.

7.3 The Company may redeem its own Shares.

7.4 Where the Company issues Shares at a premium the amount or value of any premiums paid up on Shares issued as and when the premiums are paid up shall be transferred to an account called the share premium account as required by the Laws and the sums for the time being standing to the credit of the share premium account shall be applied in accordance with the Laws.

7.5 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders/Members subject to the provisions of the Laws and these Articles. Decisions as to the use of the share premium account (if any) are to be taken by the Manager(s) subject to the Laws and these Articles.

#### **8. Alteration of Share Capital.**

8.1 The Company may by Special Resolution alter its share capital as stated in these Articles and in the Memorandum in any manner permitted by the Laws and these Articles.

8.2 Any new Shares created on an increase or other alteration of share capital shall be issued in such manner as may be determined pursuant to a Special Resolution.

8.3 Subject to the provisions of the Laws the Company may by Special Resolution reduce its share capital, it being understood that such share capital shall in no case be reduced below the minimum statutory requirement under Luxembourg law.

#### **9. Variation of Rights.**

9.1 Whenever the capital of the Company is divided into different classes of Shares the special rights attached to any class may (subject to the provisions of the Laws and unless otherwise provided by these Articles) be varied or abrogated by decision of the Company's Members through a Special Resolution and in addition with the sanction of a Special Resolution passed at a separate meeting of the holders of Shares of that class.

9.2 To every such separate meeting within the specific class of Shares all the provisions of these Articles and of the Laws relating to general meetings of the Company or to the proceedings thereat shall apply mutatis mutandis.

9.3 The special rights conferred upon the holders of any Shares or class of Shares issued with preferred deferred or other special rights shall (unless otherwise expressly provided by the conditions of issue of such Shares and these Articles) be deemed not to be varied by the creation or issue of further Shares ranking after or *pari passu* therewith.

#### **10. Shares.**

10.1 As at the date of adoption of these Articles, the share capital of the Company is fully subscribed and all Shares have been paid up in full.

10.2 Except as required by law no person shall be recognised by the Company as holding any Share upon any trust and (except only as otherwise provided by these Articles or by law) the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognise any equitable contingent future or partial interest in any Share or any interest in any fraction of a Share or any other right in respect of any Share except an absolute right to the entirety thereof in the holder.

#### **11. Register of Members.**

11.1 The Managers shall keep or cause to be kept at the Registered Office a Register in the manner required by the Jersey Law. The Managers shall also keep or cause to be kept at the Central Office a Register in the manner required by the Luxembourg Law.

11.2 Each Share is indivisible.

11.3 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Member in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until the Company has been so notified as to the identity of such representative.

## **12. Share Certificates.**

12.1 Every Member shall be entitled:

(i) without payment upon becoming the holder of any Shares to one certificate for all the Shares of each class held by him and upon transferring a part only of the Shares comprised in a certificate to a new certificate for the remainder of the Shares so comprised or

(ii) upon payment of such reasonable sum for each certificate as the Managers shall from time to time determine to several certificates each for one or more of his Shares of any class.

12.2 Every certificate shall be issued within two months after allotment or lodgment of transfer (or within such other period as the conditions of issue shall provide) and shall be sealed with the Seal and shall specify the Shares to which it relates and the amount paid up thereon and if so required by the Laws the distinguishing numbers of such Shares.

12.3 The Company shall not be bound to issue more than one certificate in respect of a Share held jointly by several persons and delivery of a certificate for a Share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all such holders.

12.4 If a share certificate be worn out defaced lost or destroyed a duplicate certificate may be issued on payment of such reasonable fee and on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in relation thereto as the Managers think fit.

## **13. Transfer of Shares.**

13.1 Save as otherwise provided for under the provisions of the Luxembourg Law, the Jersey Law and/or these Articles all transfers of Shares shall be effected using an instrument of transfer.

13.2 The instrument of transfer of any share Shall be:

(i) in writing in any usual common form or any form approved by the Managers;

(ii) in respect of only one class of Shares.

13.3 The instrument of transfer of any Share shall be signed by or on behalf of the transferor and by the transferee.

13.4 The instrument of transfer shall be lodged at the Central Office and the transfer shall be filed with the Luxembourg Trade and Companies' Registry. The transfer of any Share shall not be effective vis-à-vis the Company or any third party (and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share) until the instrument of transfer has been received by the Company, the registration of the transfer has been approved by the Managers and the name of the transferee is entered in the Register in respect thereof.

13.5 The Managers shall refuse to register the transfer of a Share to a person who is not already a Member unless the approval to such person becoming a Member has been given by a resolution of the Company in general meeting adopted by Member(s) who hold not less than three quarters of the issued Shares in the Company in accordance with the Luxembourg Law.

13.6 The Managers may also refuse to register the transfer of a Share unless the instrument of transfer complies with the provisions of this Article 13.

13.7 If the Managers refuse to register a transfer of a Share in accordance with Luxembourg Law or otherwise they shall promptly after the date on which the instrument of transfer was lodged with the Company send to the proposed transferor and transferee notice of the refusal.

13.8 All instruments of transfer relating to transfers of Shares which are registered shall be retained by the Company but any instrument of transfer relating to transfers of Shares which the Managers decline to register shall (except in any case of fraud) be returned to the person depositing the same.

13.9 During such time as the Company has only one Member (whether holding a single class of Shares or different classes of Shares), the Shares will be freely transferable.

## **14. Transmission of Shares.**

14.1 Save as otherwise required by Luxembourg law or Jersey law, in the case of the death of a Member the survivor or survivors where the deceased was a joint holder and the executors or administrators of the deceased where he was a sole or only surviving holder shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his interest in the Shares but nothing in this Article shall release the estate of a deceased joint holder from any liability in respect of any Share which had been jointly held by him.

14.2 Save as otherwise required by Luxembourg law or Jersey law, any person becoming entitled to a Share in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member may (with the approval of a Special Consent and upon such evidence as to his title being produced as may from time to time be required by the Managers and subject as hereinafter

provided) elect either to be registered himself as the holder of the Share or to have some person nominated by him registered as the holder thereof.

14.3 If the person so becoming entitled shall elect to be registered himself he shall deliver or send to the Company a notice in writing signed by him stating that he so elects. If he shall elect to have another person registered he shall testify his election by an instrument of transfer of the Share in favour of that person, in accordance with section 189 of the Luxembourg Law. All the limitations restrictions and provisions of these Articles relating to the right to transfer and the registration of transfers of Shares shall be applicable to any such notice or instrument of transfer as aforesaid as if it were an instrument of transfer executed by the Member and the death bankruptcy or incapacity of the Member had not occurred.

14.4 A person becoming entitled to a Share by reason of the death bankruptcy or incapacity of a Member shall be entitled to the same dividends and other advantages to which he would be entitled if he were the holder of the Share except that he shall not before being registered as the holder of the Share be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to meetings of the Company provided always that the Managers may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to transfer the Share and if the notice is not complied with within one month such person shall be deemed to have so elected to be registered himself and all the restrictions on the transfer and transmission of Shares contained in these Articles shall apply to such election.

### **15. General Meetings.**

15.1 Unless all of the Members agree in writing to dispense with the holding of annual general meetings and take written resolutions instead, (it being understood that holding of such annual general meeting approving the annual accounts shall be compulsory if the Company has more than 25 (twenty-five) Members, in accordance with the Luxembourg Law), the Company shall in each calendar year hold a general meeting as its annual general meeting at such time and place as may be determined by the Managers within six months following the end of its financial year.

15.2 The above mentioned general meeting shall be called the "Annual General Meeting". All other general meetings shall be called "Extraordinary General Meetings".

15.3 The Managers may whenever they think fit and/or upon a requisition of any Member proceed to convene an Extraordinary General Meeting for a date not later than two (2) months after the receipt of the requisition.

15.4 At any Extraordinary General Meeting or Annual General Meeting no business other than that stated in the convening notice shall be transacted.

15.5 If at the time the Company has no more than twenty-five Members, Members' resolutions may be passed by written vote of Members rather than at a meeting of Members, provided that each Member receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

15.6 Any Extraordinary General Meeting or Annual General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and any resolutions in writing taken by the Members shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

15.7 In the case of a sole Member, such Member shall exercise the powers granted to the general meeting of Members under the provisions of section XII of the Luxembourg Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Members" shall be construed as a reference to the sole Member, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Members shall be exercised by the sole Member.

**16. Class Meetings.** Save as is provided in this article and otherwise in these Articles all the provisions of these Articles and of the Laws relating to general meetings of the Company and to the proceedings thereat shall apply mutatis mutandis to every class meeting. At any class meeting the holders of Shares of the relevant class shall on a poll have one vote in respect of each Share of that class held by each of them.

### **17. Notice of General Meetings.**

17.1 At least fourteen clear days' notice shall be given by registered letter of every Annual General Meeting and of all other Extraordinary General Meetings.

17.2 Any Extraordinary General Meeting or Annual General Meeting of the Company shall notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in Article 17.1 hereof be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the Members entitled to attend and vote thereat.

17.3 Subject to the Laws, if all Members are present or represented at any Annual General Meeting or Extraordinary General Meeting they may unanimously waive the convening formalities in respect of such meetings of Members.

17.4 Every notice shall specify the place the day and the time of the meeting and shall set out the agenda of the relevant meeting which shall include details of the business to be transacted thereat.

17.5 Subject to the provisions of these Articles notice of every meeting shall be given to all the Members registered in the Register at a given time and to all persons entitled to a share in consequence of the death bankruptcy or incapacity of a Member to the Managers and to the Auditor(s), if any.

17.6 In every notice calling a meeting of the Company there shall appear with reasonable prominence a statement that a Member entitled to attend and vote is entitled to appoint one or more proxies to attend and vote instead of him and that a proxy need not also be a Member.

## **18. Proceedings at General Meetings.**

18.1 The business of an Annual General Meeting shall be to receive and consider the accounts of the Company and the reports of the Managers and Auditor(s) (if any), to elect Managers (if necessary), to elect Auditors (if any) and fix their remuneration, to sanction a dividend if thought fit so to do and to transact any other business of which notice has been given.

18.2 Subject as provided otherwise in these Articles and in particular in article 18.3, 18.4 and 18.5, Members' resolutions are only valid if they are passed by Members holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting, the Members shall be convened a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented. To the extent permitted by the Laws, the majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Members.

18.3 Members may not oblige any of the Members to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous resolution of the Members.

18.4 Any resolution to change these Articles, subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a Special Resolution of the Members.

18.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by Special Resolution of the Members and in accordance with the Laws.

18.6 The chairman (if any) of the Board of Managers shall preside as chairman at every general meeting of the Company or if there is no such chairman or if he shall not be present within fifteen (15) minutes after the time appointed for the holding of the meeting or is unwilling to act the Managers shall select one of their number to be chairman of the meeting.

18.7 If at any meeting no Manager is willing to act as chairman or if no Manager is present within fifteen (15) minutes after the time appointed for holding the meeting the Members present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

## **19. Votes of Members.**

19.1 Each Member shall have one vote for each Share of which he is the holder.

19.2 In the case of joint holders of any Share such persons shall not have the right of voting individually in respect of such Share but shall elect one of their number to represent them and to vote whether in person or by proxy in their name.

19.3 A Member in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction (whether in the Island of Jersey or elsewhere) in matters concerning legal incapacity or interdiction may vote on a poll by his attorney curator receiver or other person authorised in that behalf appointed by that court and any such attorney curator receiver or other person may vote by proxy. Evidence to the satisfaction of the Managers of the authority of such attorney curator receiver or other person may be required by the Managers prior to any vote being exercised by such attorney curator receiver or other person.

19.4 No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or reconvened meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at such meeting shall be valid for all purposes. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting whose decision shall be final and conclusive.

19.5 Votes may be given either personally or by proxy.

19.6 The Managers shall at the expense of the Company send by post to the Members instruments of proxy (with or without provision for their return prepaid) for use at any general meeting or at any separate meeting of the holders of any class of Shares of the Company, together with the convening notice for the relevant meeting. If for the purpose of any meeting invitations to appoint as proxy a person or one or more of a number of persons specified in the invitations are issued at the Company's expense they shall be issued to all (and not to some only) of the Members entitled to be sent a notice of the meeting and to vote thereat by proxy.

19.7 The instrument appointing a proxy shall be in writing in any common form but shall be specific and shall set out the business of the meeting and shall be under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing or if the appointor is a corporation either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a Member.

19.8 The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of that power or authority shall:

(i) be deposited at the Central Office or at such other place as is specified for that purpose by the notice convening the meeting not less than forty-eight hours before the time for holding the meeting or reconvened meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or

(ii) in case of the general meetings of Members that are to be held before the Luxembourg notary public are concerned, to the notary before the start of the meeting

and an instrument of proxy which is not deposited or delivered in a manner so required shall not be treated as valid.

19.9 Unless the contrary is stated thereon the instrument appointing a proxy shall be as valid as well for any reconvening of the meeting as for the meeting to which it relates.

19.10 A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed provided that no notice in writing of such death insanity or revocation shall have been received by the Company at the Central Office before the commencement of the meeting or reconvened meeting or the taking of the poll at which the proxy is used.

## **20. Corporate Members.**

20.1 Any body corporate which is a Member may by resolution of its directors or other governing body authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of Members (or of any class of Members) and the person so authorised shall be entitled to exercise on behalf of the body corporate which he represents the same powers as that body corporate could exercise if it were an individual.

20.2 Where a person is authorised to represent a body corporate at a general meeting of the Company the Managers or the chairman of the meeting may require him to produce a certified copy of the resolution from which he derives his authority.

## **21. Managers.**

21.1 The Company may by Ordinary Resolution determine the maximum and minimum number of Managers and unless and until otherwise so determined the minimum number of Managers shall be one.

21.2 A Manager need not be a Member but shall nevertheless be entitled to receive notice of and to attend and speak at any general meeting of the Company or at any separate meeting of the holders of any class of Shares in the Company.

## **22. Alternate Managers.**

22.1 With effect from the date of adoption of these Articles, no Manager shall be entitled to appoint any person as his alternate Manager.

22.2 The appointment of any alternate Manager who holds office as at the date of adoption of these Articles shall be deemed to have terminated with effect from the date of adoption of these Articles and the Company shall forthwith serve notice upon any such person of such termination.

## **23. Powers of Managers.**

23.1 The business of the Company shall be managed by the Managers who may exercise all such powers of the Company as are not by the Luxembourg Law, the Jersey Law or these Articles required to be exercised by the Company in general meeting.

23.2 The Managers' powers shall be subject to any regulations of these Articles to the provisions of the Laws and to such regulations (being not inconsistent with the aforesaid regulations or provisions) as may be prescribed by the Company in general meeting but no regulations made by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Managers which would have been valid if such regulations had not been made.

23.3 No limitation on the Managers' powers contained in these Articles or in regulations made by the Company in general meeting shall be effective to limit the powers of the Managers as against third parties notwithstanding that any such third party may have had notice of such limitation by publication or otherwise.

23.4 Each Manager, acting individually, shall have the power and authority to represent and/or bind the Company in dealings with third parties and in any legal proceedings to which the Company may be party, whether as plaintiff, defendant or otherwise.

23.5 The Managers may by power of attorney mandate or otherwise appoint any person to be the agent of the Company for such specific and limited purposes and on such conditions as they determine including authority for the agent to delegate all or any of his powers.

23.6 The power and authority to represent the Company in all transactions relating to real and personal property and all other legal or judicial transactions acts and matters before all courts of law shall be vested in the Managers.

## **24. Appointment of Managers.**

24.1 The Managers of the Company shall be appointed by a resolution of the Members in accordance with Article 24.2 hereof. Any Manager so appointed shall hold office until he resigns or is removed in accordance with the provisions of these Articles. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Members in accordance with Article 24.2 hereof.

24.2 The Company may by Ordinary Resolution:

- (i) appoint any person as a Manager and
- (ii) remove any person from office as a Manager.

24.3 The Company shall keep or cause to be kept a register of particulars with regard to its Managers in the manner required by the Jersey Law.

## **25. Resignation, Disqualification and Removal of Managers.**

25.1 The office of a Manager shall be vacated if the Manager:

- (i) resigns his office by notice to the Company or
- (ii) ceases to be a Manager by virtue of any provision of the Laws or he becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager or
- (iii) becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally or
- (iv) becomes of unsound mind or
- (v) is removed from office pursuant to Article 24.2 hereof.

## **26. Remuneration and Expenses of Managers.**

26.1 The Managers shall be entitled to such remuneration as the Company may by Ordinary Resolution determine and unless the resolution provides otherwise the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

26.2 The Managers shall be paid out of the funds of the Company their travelling hotel and other expenses properly and necessarily incurred by them in connection with their attendance at meetings of the Managers or otherwise in connection with the discharge of their duties.

## **27. Transactions with Managers.**

27.1 Subject to the provisions of the Laws, a Manager may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of Auditor) in conjunction with his office of Manager for such period and on such terms as to tenure of office, remuneration and otherwise as the Managers may determine.

27.2 A Manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction entered into or proposed to be entered into by the Company or by a subsidiary of the Company which to a material extent conflicts or may conflict with the interests of the Company and of which he is aware, shall disclose to the Company the nature and extent of his interest and may not vote at a meeting of the Managers in relation to such transaction except as provided in Article 28.7 hereof. Subject to the provisions of the Laws and provided that he has disclosed to the Managers the nature and extent of any of his material interests and either caused a record of his statement to be included in the minutes of the meeting or made disclosure in accordance with Article 27.3.1 hereof, a Manager notwithstanding his office:

- (i) may be a party to or otherwise interested in any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested and
- (ii) may be a director or other officer of or employed by or a party to any transaction or arrangement with or otherwise interested in any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested and
- (iii) shall not by reason of his office be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit and
- (iv) may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Manager.

27.3 For the purposes of Article 27.2 hereof:

- (i) a general notice given to the Managers that a Manager is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Manager has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified and
- (ii) an interest of which a Manager has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of that Manager.

## **28. Proceedings of Managers.**

28.1 The Managers may meet together for the despatch of business adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Meetings of the Managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

28.2 A Manager may at any time and the Secretary at the request of a Manager shall summon a meeting of the Managers by giving to each Manager not less than twenty-four hours' notice of the meeting provided that any meeting may be convened at shorter notice and in such manner as each Manager shall approve provided further that unless otherwise resolved by the Managers notices of Managers' meetings need not be in writing. No prior notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all Managers. The Managers may validly debate and take decisions at a meeting of the Managers without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant meeting of the Managers, in person or by an authorized representative.

28.3 Questions arising at any meeting of the Managers shall be determined by a majority of votes.

28.4 In the case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote.

28.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. A meeting of the Managers at which a quorum is present shall be competent to exercise all powers and discretions for the time being exercisable by the Managers.

28.6 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a meeting of the Managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the Managers provided that the Manager's Representative has consented so to act. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a meeting of the Managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least any two Managers are physically present at a meeting of the Managers.

28.7 Where a Manager has an interest in a transaction to which Article 27.2 applies, the other Managers shall consider and determine (acting reasonably and by simple majority) whether where such interest is or is not in material conflict with the interests of the Company (and where the votes are equal, such a conflict will have been determined to exist). If requested, written reasons for the determination shall be provided to the interested Manager as soon as practicable after the determine. Where it is determined that such a material conflict exists, the Manager may not vote in relation to such transaction and shall be disregarded for the purposes of calculating any required voting threshold and quorum for decisions taken in relation to such transaction. Where it is determined that no such material conflict exists, the Manager may vote and be so counted.

28.8 If a Manager is by any means in communication with one or more other Managers so that each Manager participating in the communication can hear what is said by any other of them each Manager so participating in the communication is deemed to be present at a meeting with the other Managers so participating notwithstanding that all the Managers so participating are not present together in the same place.

28.9 The Managers may from time to time elect from their number, and remove, a chairman and/or deputy chairman and/or vice-chairman of the board of Managers and determine the period for which they are to hold office.

28.10 The chairman, or in his absence the deputy chairman, or in his absence the vice-chairman, shall preside at all meetings of the Managers but if no such chairman, deputy chairman or vice-chairman be elected or if at any meeting the chairman, deputy chairman or vice-chairman be not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be the chairman of the meeting.

28.11 A resolution in writing signed by all the Managers entitled to receive notice of a meeting of Managers shall be valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Managers duly convened and held and may consist of several documents in like form each signed by one or more Managers. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

### **29. Minute Book.**

29.1 The Managers shall cause all resolutions in writing passed in accordance with these Articles and minutes of proceedings at all general meetings of the Company or of the holders of any class of the Company's Shares and of the Managers to be entered in books kept for the purpose.

29.2 Any minutes of a meeting if purporting to be signed by the chairman of the meeting at which the proceedings were had or by the chairman of the next succeeding meeting shall be conclusive evidence of the proceedings.

### **30. Secretary.**

30.1 The Secretary shall be appointed by the Managers for such term at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any Secretary so appointed may be removed by the Managers.

30.2 Anything required or authorised to be done by or to the Secretary may if the office is vacant or there is for any other reason no secretary capable of acting be done by or to any assistant or deputy secretary or if there is no assistant or deputy secretary capable of acting by or to any officer of the Company authorised generally or specially in that behalf by the Managers provided that any provisions of these Articles requiring or authorising a thing to be done by or to a Manager and the Secretary shall not be satisfied by its being done by or to the same person acting both as Manager and as or in place of the Secretary.

30.3 The Company shall keep or cause to be kept at the Registered Office a register of particulars with regard to its Secretary in the manner required by the Jersey Law.

### **31. The Seal.**

31.1 To the extent permitted under the Laws, the Company shall have a common seal and may in accordance with the Jersey Law have an official seal for use outside of Jersey and an official seal for sealing securities issued by the Company or for sealing documents creating or evidencing securities so issued.

31.2 The Managers shall provide for the safe custody of all seals and no seal shall be used except by the authority of a resolution of the Managers.

31.3 The Managers may from time to time make such regulations as they think fit determining the persons and the number of such persons who shall sign every instrument to which a seal is affixed and until otherwise so determined every such instrument shall be signed by one Manager and shall be countersigned by the Secretary or by a second Manager.

31.4 The Company may in writing under its common seal authorise an agent appointed for the purpose to affix any official seal to a document to which the Company is a party.

**32. Authentication of Documents.** Any Manager or the Secretary or any person appointed by the Managers for the purpose shall have power to authenticate any resolutions passed by the Company or the Managers and any books records documents and accounts relating to the business of the Company and to certify copies thereof or extracts therefrom as true copies or extracts.

### **33. Dividends.**

33.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. The deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's paid up share capital.

33.2 To the extent that funds are available to the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed PROVIDED that the Sole Manager or the Board of Managers as applicable shall have first made a Statement of Solvency.

33.3 Subject to compliance with the provisions of Article 33.2 hereof, the decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Members in accordance with the provisions of these Articles.

33.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may, subject to having first made a Statement of Solvency, decide to pay interim dividends to the Member(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Member(s).

33.5 If at any time the share capital of the Company is divided into different classes the Managers may pay such interim dividends in respect of those Shares in the capital of the Company which confer on the holders thereof deferred or non-preferred rights as well as in respect of those Shares which confer on the holders thereof preferential rights with regard to dividend.

33.6 Subject to compliance with the provisions of Article 33.4 hereof, the Managers may also pay half-yearly or at other suitable intervals to be settled by them any dividend which may be payable at a fixed rate if they are of the opinion that the finances of the Company justify the payment.

33.7 Provided the Managers act bona fide they shall not incur any personal liability to the holders of Shares conferring a preference for any damage that they may suffer by reason of the payment of an interim dividend on any Shares having deferred or non-preferred rights.

33.8 Subject to any particular rights or limitations as to dividend for the time being attached to any Shares as may be specified in these Articles or upon which such Shares may be issued all dividends shall be declared apportioned and paid pro rata according to the number of Shares on which the dividend is paid.

33.9 All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the number of Shares in issue during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid provided that if any Share is issued on terms providing that it shall rank for dividend from a particular date (either past or future) such share shall rank for dividend accordingly.

33.10 A general meeting declaring a dividend may upon the recommendation of the Managers direct that payment of such dividend shall be satisfied wholly or in part by the distribution of specific assets and in particular of paid-up shares or debentures of any other company and the Managers shall give effect to such resolution and where any difficulty arises in regard to the distribution the Managers may settle the same as they think expedient and in particular may issue certificates representing part of a shareholding and may fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payment shall be made to any Members on the basis of the value so fixed in order to adjust the rights of Members and may vest any specific assets in trustees upon trust for the persons entitled to the dividend as may seem expedient to the Managers and generally may make such arrangements for the allotment acceptance and sale of such specific assets or certificates representing part of a shareholding or any part thereof and otherwise as they think fit.

33.11 No dividend shall bear interest as against the Company.

33.12 Any dividend which has remained unclaimed for a period of ten years from the date of declaration thereof shall if the Managers so resolve be forfeited and cease to remain owing by the Company and shall thenceforth belong to the Company absolutely.

**34. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

### **35. Accounts and Audit.**

35.1 The Company shall keep accounting records which are sufficient to show and explain the Company's transactions and are such as to:

- (i) disclose with reasonable accuracy at any time the financial position of the Company at that time and
- (ii) enable the Managers to ensure that any accounts prepared by the Company comply with requirements of the Laws.

35.2 The Managers shall prepare accounts of the Company made up to such date in each year as the Managers shall from time to time determine in accordance with and subject to the provisions of the Laws.

35.3 No Member shall (as such) have any right to inspect any accounting records or other book or document of the Company except as conferred by the Luxembourg Law or the Jersey Law or authorised by the Managers.

35.4 The Members by Ordinary Resolution may from time to time appoint Auditors for any period or periods to examine the accounts of the Company and to report thereon in accordance with the Laws.

### **36. Notices.**

36.1 Any notice to be given to or by any person pursuant to these Articles shall be in writing.

36.2 In the case of joint holders of a Share all notices shall be given to the representative appointed by such joint holders to represent them towards the Company and who is indicated in the Register in respect of the joint holding and notice so given shall be sufficient notice to all the joint holders.

36.3 A notice may, unless otherwise required by the Luxembourg Law, the Jersey Law or these Articles, be given to any person either personally or by sending it by post to him at his registered address. Where a notice is sent by post service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing prepaying and posting a letter containing the notice and to have been effected one clear day after the day it was posted.

36.4 Any Member present in person at any meeting of the Company shall for all purposes be deemed to have received due notice of such meeting and where requisite of the purposes for which such meeting was convened.

36.5 A notice may be given by the Company to the persons entitled to a Share in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member by sending or delivering it in any manner authorised by these Articles for the giving of notice to a Member addressed to them by name or by the title of representatives of the deceased or trustee of the bankrupt or curator of the Member or by any like description at the address if any supplied for that purpose by the persons claiming to be so entitled. Until such an address has been supplied a notice may be given in any manner in which it might have been given if the death, bankruptcy or incapacity had not occurred. If more than one person would be entitled to receive a notice in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member notice given to any one of such persons shall be sufficient notice to all such persons.

36.6 Notwithstanding any of the provisions of these Articles and save as prescribed by the Luxembourg Law or the Jersey Law, any notice to be given by the Company to a Manager or to a Member may be given in any manner agreed in advance by any such Manager or Member.

36.7 The accidental failure to send, or the non-receipt by any person entitled to, any notice of or other document relating to any meeting or other proceeding shall not invalidate the relevant meeting or other proceeding.

### **37. Winding Up.**

37.1 The winding-up and liquidation of the Company shall be determined by the Members in general meeting in accordance with the Laws.

37.2 The liquidation will, subject to the provisions of the Laws, be carried out by one or several liquidators appointed by the Members who, subject as aforesaid, shall determine their powers and remuneration.

37.3 Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any Shares as may be specified in these Articles or upon which such Shares may be issued if the Company is wound up, upon settling the debts of the Company to its creditors, the assets available for distribution among the Members shall be applied first in repaying to the Members the amount paid up on their Shares respectively and, if such assets shall be more than sufficient to repay to the Members the whole amount paid up on their Shares, the balance shall be distributed among the Members in proportion to the amount which at the time of the commencement of the winding-up had been actually paid up on their said Shares respectively.

37.4 Save as otherwise provided under the Luxembourg Law or the Jersey Law, if the Company is wound up the Company may with the sanction of a Special Resolution and any other sanction required by the Luxembourg Law or the Jersey Law divide the whole or any part of the assets of the Company among the Members in specie and the liquidator may for that purpose value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Members or different classes of Members and with the like sanction vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Members as the liquidator or the Managers (as the case may be) with the like sanction determine but no Member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

### **38. Indemnity.**

38.1 In so far as the Laws allow every present or former officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been such an officer.

38.2 The Managers may without sanction of the Company in general meeting authorise the purchase or maintenance by the Company for any officer or former officer of the Company of any such insurance as is permitted by the Laws in respect of any liability which would otherwise attach to such officer or former officer.

**39. Amendment of these Articles.** The Board of Managers and the Members shall ensure that no alteration shall be made to these Articles unless such alteration has been approved, in accordance with the Laws and these Articles, by a Special Resolution before a notary in Luxembourg.

**40. Non-application of Standard Table.** The regulations constituting the Standard Table in the Companies (Standard Table) (Jersey) Order 1992 shall not apply to the Company and is hereby expressly excluded in its entirety.”

*Sixth Resolution*

The Sole Shareholder resolves that the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Samuel Kreber, born in Metz, France on 10 March 1973, residing professionally at 22, Grand-Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, and

Gérard Becquer, born in Briey, France, on 29 April 1956, residing professionally at at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Stéphane Bourg, born in Nantes, France, on 20 October 1973, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine thousand Euros (EUR 9,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Iron Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.830, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et ayant son siège social au 22, Grand-Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Codrina Constantinescu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale de l'associé unique est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

A. Le comparant est l'associé unique de 33 Grosvenor Place Limited, une société en commandite par actions, constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 95361, ayant un capital social de vingt-trois millions deux-cent quarante-huit mille trois-cent quatre-vingt-quatre virgule quarante-six livres sterling (23.248.384,46 GBP) et ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 SG (la «Société»), représentant l'entière du capital social de la Société («Associé Unique»).

B. Le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») durant son assemblée tenue à Luxembourg le 5 août 2014 a approuvé le transfert de l'administration centrale et du lieu de gérance de la Société de Jersey à Luxembourg (le «Transfert»);

C. L'effectivité du Transfert doit devra être fixé à la date du présent acte notarié;

D. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de l'administration centrale et du lieu de gérance de la Société de Jersey à Luxembourg au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

2. Adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 33 Grosvenor Place Limited;

3. Soumission de la Société aux dispositions légales et aux règlements de Luxembourg et plus spécifiquement à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée en ce qui concerne les sociétés à responsabilité limitée;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner le contenu suivant:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type. En particulier, la Société peut accomplir les activités suivantes:

(i) toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition par achat ou autre et la détention à des fins d'investissement ou autre de:

(a) tous les intérêts directs et/ou indirects d'immobilier que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, incluant la détention directe ou indirecte de participations à Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers;

(b) toutes parts sociales ou actions, actions cotées, emprunts obligataires, titres ou participations dans toutes sociétés, associations ou entreprises sous quelque forme que ce soit au Luxembourg et dans des sociétés étrangères; et

(c) l'exercice de tous les droits à l'égard de l'administration, de la gérance, du contrôle et du développement de tels intérêts;

(ii) l'emprunt d'argent sous quelque forme que ce soit et l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations et de titres qu'ils soient garantis ou non garantis, à l'exception de l'offre au public, dans la mesure de ce qui est permis par les Lois;

(iii) l'avance, le dépôt et le prêt d'argent ou de biens de toute autre sorte selon les modalités qui à ce titre (le cas échéant) peuvent être considérés par les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société; et

(iv) l'octroi de toute garantie et de toute sûreté en ce qui concerne le paiement ou le remboursement de l'argent par elle-même ou par des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre et qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et l'octroi de toute indemnité, que la Société reçoit ou non une contrepartie, un avantage ou un bénéfice en conséquence et l'octroi d'une sûreté à l'appui d'une telle indemnité;

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle, prendre toute mesure pour sauvegarder et entrer dans toute transaction et entreprendre toute action qu'elle considère directement ou indirectement liée ou accessoire ou propice à la réalisation des objectifs ci-dessus;

ETANT PRECISE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération constituant une activité réglementée du secteur financier ou demandant une licence d'exploitation conformément à la Loi de Luxembourg et ce sans autorisation.»

5. Refonte complète des statuts de la Société en vue de répondre aux exigences légales requises par le Grand-Duché de Luxembourg;

6. Nomination de Samuel Kreber, Gérard Becquer et Stéphane Bourg en tant que gérants de la Société;

7. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale de l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de l'administration centrale et du lieu de gérance de la Société de Jersey au au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver l'adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 33 Grosvenor Place Limited.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver que la Société soit soumise aux dispositions légales et aux règlements de Luxembourg et plus spécialement à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée en ce qui concerne les sociétés à responsabilité limitée.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la modification de 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type. En particulier, la Société peut accomplir les activités suivantes:

(v) toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition par achat ou autre et la détention à des fins d'investissement ou autre de:

(a) tous les intérêts directs et/ou indirects d'immobilier que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, incluant la détention directe ou indirecte de participations à Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers;

(b) toutes parts sociales ou actions, actions cotées, emprunts obligataires, titres ou participations dans toutes sociétés, associations ou entreprises sous quelque forme que ce soit au Luxembourg et dans des sociétés étrangères; et

(c) l'exercice de tous les droits à l'égard de l'administration, de la gérance, du contrôle et du développement de tels intérêts;

(vi) l'emprunt d'argent sous quelque forme que ce soit et l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations et de titres qu'ils soient garantis ou non garantis, à l'exception de l'offre au public, dans la mesure de ce qui est permis par les Lois;

(vii) l'avance, le dépôt et le prêt d'argent ou de biens de toute autre sorte selon les modalités qui à ce titre (le cas échéant) peuvent être considérés par les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société; et

(viii) l'octroi de toute garantie et de toute sûreté en ce qui concerne le paiement ou le remboursement de l'argent par elle-même ou par des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre et qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et l'octroi de toute indemnité, que la Société reçoit ou non une contrepartie, un avantage ou un bénéfice en conséquence et l'octroi d'une sûreté à l'appui d'une telle indemnité;

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle, prendre toute mesure pour sauvegarder et entrer dans toute transaction et entreprendre toute action qu'elle considère directement ou indirectement liée ou accessoire ou propice à la réalisation des objectifs ci-dessus;

ETANT PRECISE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération constituant une activité réglementée du secteur financier ou demandant une licence d'exploitation conformément à la Loi de Luxembourg et ce sans autorisation.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver, afin de respecter l'article 159 de la loi de Luxembourg du 10 août 1915, telle qu'amendée, mais à la lumière du fait que la Société continue d'être considérée aux fins des lois de Jersey comme étant une société valablement constituée sous les lois de Jersey, la refonte complète de ses statuts en vue de se conformer aux exigences légales du Grand-Duché de Luxembourg, telle que ci-après:

#### **1. «Interprétation.**

1.1 Dans les Statuts, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les termes et expressions suivants doivent avoir la signification qui leur est assignée ci-après:

«Accord Spécial» l'accord par écrit des Membres détenant pas moins des trois quarts des Parts Sociales émises par la Société

«Bureau Central» le bureau de l'administration centrale, du lieu de principal établissement, le bureau et le centre des intérêts principaux de la Société à Luxembourg

«Bureaux» le siège social et le siège central et «Bureau» se réfère à l'un d'entre eux, selon le cas

«Déclaration de Solvabilité» une déclaration relative à l'avis du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, selon le cas, qui autorise une distribution ou des dividendes lorsque la solvabilité de la Société est conforme aux dispositions applicables de la Loi de Jersey.

«Détenteur» par rapport aux Parts Sociales, le Membre dont le nom est inscrit dans le Registre en tant que détenteur de Parts Sociales

«Gérants» un ou plusieurs gérants doivent être nommés par une Résolution Ordinaire adoptée en conformité avec la Loi de Luxembourg et les Statuts et qui, pour les besoins de la Loi de Jersey et des Statuts, doivent chacun détenir la fonction d'administrateur de la Société (chacun un «Administrateur»); si la Société a à un moment donné un seul Gérant, il est dénommé dans les Statuts le «Gérant Unique» ou l'«Administrateur Unique» et si la Société a de temps à autre plus d'un Gérant, ils doivent constituer le Conseil de Gérance ou le Board of Managers pour les besoins de la Loi de Luxembourg (le «Conseil de Gérance») et le Conseil des Administrateurs pour les besoins de la Loi de Jersey (le «Conseil des Administrateurs»)

«Jours Francs» par rapport à la période de notification, la période qui exclut le jour où la notification est signifiée ou est réputée signifiée et le jour où elle est transmise ou auquel elle doit prendre effet

«Libéré(s)» comme crédité(s) comme étant libéré(s)

La «Loi de Jersey» la loi sur les Sociétés (Jersey) de 1991, y compris toutes les modifications ou les nouvelles promulgations étant en vigueur à tout moment

La «Loi de Luxembourg» la loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, y compris toutes les modifications ou les nouvelles promulgations étant en vigueur à tout moment

Les «Lois» la Loi de Jersey et la Loi de Luxembourg

«Luxembourg» le Grand-Duché de Luxembourg

«Membre» une personne dont le nom est inscrit dans le Registre en tant que détenteur de Parts Sociales

«Mois» mois civil

«Notification» une notification écrite à moins qu'il n'en soit autrement disposé

«Présent(s) en personne» dans le cadre des assemblées générales de la Société et des assemblées des associés de toutes catégories de Parts Sociales, y compris présent(s) par représentation ou par procuration ou dans le cas d'un associé personne morale, par un de ses représentants

«Prospectus» le Prospectus de la Société établissant les matières qui doivent y être traitées en conformité avec les dispositions applicables de la Loi de Jersey

«Registre» le Registre des Membres qui doit être tenu conformément aux Lois

«Résolution Ordinaire» une résolution de la Société lors d'une assemblée générale adoptée par les membres, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 18.2 des Statuts

«Résolution Spéciale» une résolution de la Société adoptée en tant que résolution spéciale à une assemblée générale des Membres de la Société, en conformité avec respectivement la Loi de Luxembourg, la Loi de Jersey et les Statuts, (a) à l'unanimité par tous les Membres présents ou non, lorsque la résolution concerne les articles 3 ou 4 des Statuts (b) et dans tous les autres, à une majorité en nombre des Membres détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales émises par la Société devant un notaire à Luxembourg

«Réviseurs d'Entreprise Agréés» les réviseurs d'entreprise agréés (le cas échéant) de la Société nommés en vertu des Statuts

«Sceau» le sceau de la Société

«Secrétaire» toute personne nommée pour accomplir les fonctions de secrétaire de la Société (y compris un assistant ou un secrétaire adjoint) et dans le cas de deux (2) ou de plusieurs personnes nommées comme secrétaires conjoints, une ou plusieurs des personnes ainsi nommées

«Société» la société constituée en vertu de la Loi de Jersey et dont le siège de l'administration centrale se trouve à Luxembourg et la société à laquelle les Statuts se réfèrent

«Siège Social» le siège social de la Société pour les besoins de la Loi de Jersey

Les «Statuts» les Statuts dans leur forme présente ou tels que modifiés à tout moment

1.2 Tels que définis ci-avant et à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les termes et expressions contenus dans les Statuts ont le même sens que celui prévu dans la Loi de Luxembourg ou dans la Loi de Jersey, selon le cas, mais cela exclut toutes modifications du sens de ces termes et expression en conséquence de Lois qui ne seraient pas en vigueur au moment où les Statuts deviennent obligatoires pour la Société.

1.3 Dans les Statuts, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente:

(i) le mot «peut» doit être interprété comme permissif et le mot «doit» doit être interprété comme impératif;

(ii) le mot «signé» doit être interprété comme incluant la signature ou la représentation d'une signature apposée de manière électronique ou tout autre moyen;

(iii) les mots «par écrit» doivent être interprétés comme incluant écrit, imprimé, télex, électroniquement transmis ou tout autre mode de représentation ou de reproduction de mots dans une forme visible;

(iv) les mots désignant «les personnes» doivent être interprétés comme incluant les sociétés ou les associations ou les groupes de personnes, tant personne morale que personne physique;

(v) les mots portant la marque du singulier doivent uniquement être interprété comme incluant le pluriel également, et inversement;

(vi) les mots portant la marque du genre masculin doivent uniquement être interprété comme incluant le genre féminin également, et inversement;

(vii) les références aux textes sont faites telles qu'au moment précis où il y est fait référence, tels que modifiés, consolidés et doivent inclure tout texte adopté en remplacement d'un texte qui serait abrogé.

1.4 Les clauses et les paragraphes indiqués dans les rubriques des Statuts sont uniquement pour simplifier la lecture et ne doivent pas être pris en compte dans la construction ou dans l'interprétation des Statuts.

## **2. Dénomination de la Société.**

2.1 La dénomination de la Société est «33 GROSVENOR PLACE LIMITED».

## **3. Forme de la Société.**

3.1 La Société est une société privée constituée selon les lois de Jersey.

3.2 La Société se conforme aux exigences de la Loi Luxembourgeoise relatives à la société à responsabilité limitée.

## **4. Siège Social.**

4.1 La Société maintient son Siège Social et son siège statutaire à Jersey, Îles Anglo-Normandes.

4.2 La Société maintient son administration centrale, le lieu de son principal établissement, ses bureaux et son centre des intérêts principaux à Luxembourg et est donc par conséquent soumise à la Loi Luxembourgeoise conformément à l'article 159 de ladite loi.

## **5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **6. Objet.**

6.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type. En particulier, la Société peut accomplir les activités suivantes:

(i) toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition par achat ou autre et la détention à des fins d'investissement ou autre de:

(a) tous les intérêts directs et/ou indirects d'immobilier que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, incluant la détention directe ou indirecte de participations à Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers;

(b) toutes parts sociales ou actions, actions cotées, emprunts obligataires, titres ou participations dans toutes sociétés, associations ou entreprises sous quelque forme que ce soit au Luxembourg et dans des sociétés étrangères; et

(c) l'exercice de tous les droits à l'égard de l'administration, de la gérance, du contrôle et du développement de tels intérêts;

(ii) l'emprunt d'argent sous quelque forme que ce soit et l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations et de titres qu'ils soient garantis ou non garantis, à l'exception de l'offre au public, dans la mesure de ce qui est permis par les Lois;

(iii) l'avance, le dépôt et le prêt d'argent ou de biens de toute autre sorte selon les modalités qui à ce titre (le cas échéant) peuvent être considérés par les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société; et

(iv) l'octroi de toute garantie et de toute sûreté en ce qui concerne le paiement ou le remboursement de l'argent par elle-même ou par des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou tout autre droit de tout genre et qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et l'octroi de toute indemnité, que la Société reçoit ou non une contrepartie, un avantage ou un bénéfice en conséquence et l'octroi d'une sûreté à l'appui d'une telle indemnité;

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle, prendre toute mesure pour sauvegarder et entrer dans toute transaction et entreprendre toute action qu'elle considère directement ou indirectement liée ou accessoire ou propice à la réalisation des objectifs ci-dessus;

ETANT PRECISE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération constituant une activité réglementée du secteur financier ou demandant une licence d'exploitation conformément à la Loi de Luxembourg et ce sans autorisation.

## **7. Capital Social.**

7.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions deux-cent quarante-huit mille trois-cent quatre-vingt-quatre virgule quarante-six livres sterling (23.248.384,46 GBP) représenté par vingt-trois millions deux-cent quarante-huit mille trois-cent quatre-vingt-quatre virgule quarante-six (23.248.384,46) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (les «Parts Sociales») et chacune la «Part Sociale») qui ont les droits prévus par ces Statuts et sont soumises aux conditions contenues dans les Statuts.

7.2 Sans préjudice des droits spéciaux conférés aux détenteurs de Parts Sociales ou de catégories de Parts Sociales (droits spéciaux qui ne doivent ni être modifiés ni supprimés, à moins toutefois qu'un accord ou qu'une sanction ne soit donné de la manière définie ci-après) toute Part Sociale ou toute catégorie de Parts Sociales du capital social de la Société peut être émise avec de tels droits préférentiels ou spéciaux ou avec des restrictions soit au regard des dividendes versés en fonction du vote des associés soit au regard de tout autre événement ou fait que la Société peut déterminer au moyen d'une Résolution Spéciale à tout moment.

7.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

7.4 Lorsque la Société émet des Parts Sociales avec une prime d'émission, d'une part le montant ou la valeur de toute prime payée par Part Sociale doit être transféré sur un compte prime d'émission tel que l'exige les Lois et d'autre part les sommes étant au crédit du compte primes d'émission doivent s'y trouver en conformité avec les dispositions des Lois.

7.5 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts. Le Conseil de Gérance prend les décisions (le cas échéant) relatives à l'utilisation de la prime d'émission, de prime assimilée ou de réserve distribuable.

## **8. Modification du Capital Social.**

8.1 La Société peut, au moyen d'une Résolution Spéciale, modifier son capital social de la manière telle que décrite dans les présents Statuts et dans le Prospectus et de toute autre manière permise par la Loi ou les Statuts.

8.2 Les modalités d'émission de nouvelles Parts Sociales seront déterminées par la Résolution Spéciale prise d'une augmentation du capital social.

8.3 Conformément aux dispositions de la Loi, la Société peut, au moyen d'une Résolution Spéciale, réduire son capital social, pourvu que le seuil minimum légal exigé par la Loi Luxembourgeoise soit respecté.

## **9. Modification des Droits.**

9.1 Chaque fois que le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes différentes de Parts Sociales, les droits spéciaux y attachés (conformément aux dispositions des Lois et à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les Statuts) peuvent varier ou être supprimés par une décision des Membres de la Société adoptée par une Résolution Spéciale ainsi que par la sanction d'une Résolution Spéciale adoptée séparément lors d'une assemblée des détenteurs des Parts Sociales de la catégorie concernée.

9.2 Pour chaque assemblée distincte des détenteurs d'une catégorie spécifique de Parts Sociales, les dispositions des Statuts et des Lois relatives aux assemblées générales de la Société ou des procédures y afférentes s'appliquent mutatis mutandis.

9.3 Les droits spéciaux conférés aux détenteurs de Parts Sociales ou de catégories de Parts Sociales émises avec des droits préférentiels reportés ou d'autres droits spéciaux sont (à moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement par les conditions d'émission des Parts Sociales dans les Statuts) réputés non-modifiables par la création ou l'émission de Parts Sociales additionnelles d'un rang inférieur ou d'un rang pari passu.

## **10. Parts Sociales.**

10.1 À la date de l'adoption des Statuts, le capital social de la Société est entièrement souscrit et toutes les Parts Sociales ont entièrement été libérées.

10.2 Sauf tel que requis par la Loi, nul ne peut être reconnu par la Société comme Détenteur de Parts Sociales en fiducie et (à l'exception qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts ou dans la Loi) la Société n'est pas tenue ou contrainte d'aucune manière que ce soit de reconnaître un éventuel futur ou partiel intérêt découlant des Parts Sociales, de même qu'elle n'est pas tenue de reconnaître un intérêt dans une portion de Part Sociale ou tout autre droit à l'égard de toute Part Sociale à l'exception d'un droit absolu à l'égard de l'ensemble des Parts Sociales d'un même détenteur.

## **11. Registre des Membres.**

11.1 Les Gérants doivent conserver ou faire tenir au Siège Social un Registre de la manière exigée par la Loi de Jersey. Les Gérants doivent également conserver ou faire tenir au Bureau Central un Registre de la manière exigée par la Loi de Luxembourg.

11.2 Chaque Part Sociale est indivisible.

11.3 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition toutefois que les détenteurs d'une Part Sociale en fassent la notification écrite à la Société et de sorte à ce que l'un d'entre eux soit considéré comme leur représentant; la Société s'adressera alors à ce représentant comme s'il était le seul Membre par rapport à cette Part Sociale, et ce, y compris à des fins de votes, de dividendes ou de tous autres droits à paiement.

La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Part Sociale jusqu'à ce que la Société ait été notifiée de l'identité d'un tel représentant.

## **12. Registre des Membres.**

12.1 Chaque Membre a le droit:

(i) sans paiement, en devenant titulaire de toutes Parts Sociales, à un certificat pour toutes les Parts Sociales de toutes les catégories détenues par lui et lors de la cession d'une partie seulement des Parts Sociales contenues dans un certificat vers un autre certificat pour le reste des Parts Sociales ainsi contenues dans ce certificat; ou

(ii) moyennant paiement d'une somme raisonnable pour chaque certificat lorsque les Gérants doivent à tout moment déterminer dans plusieurs certificats chacune des Parts Sociales de chaque catégorie qu'il détient.

12.2 Chaque certificat doit être émis au plus tard dans les deux mois qui suivent l'attribution ou le dépôt de la cession (ou dans tout autre délai tel que prévu dans les conditions d'émission) et doit être scellé avec le sceau et doit préciser quelles Parts Sociales auxquelles il se rapporte et le montant libéré pour celle-ci, et si cela est exigé par les Lois, le nombre distinct de telles Parts Sociales.

12.3 La Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat à l'égard d'une Part Sociale qui est détenue par plusieurs Détenteurs et la délivrance d'un tel certificat pour une Part Sociale ayant plusieurs Codétenteurs doit être une délivrance suffisante pour tous les Détenteurs.

12.4 Si un certificat de Part Sociale est obsolète, perdu ou détruit, un duplicata de ce certificat peut être délivré moyennant le paiement de frais raisonnables et à condition (le cas échéant) de pouvoir prouver une indemnité et le paiement de frais remboursables de la Société y relatifs que les Gérants jugent opportuns.

## **13. Certificats de Parts Sociales.**

13.1 A moins qu'il n'en soit autrement disposé dans les dispositions de la Loi de Luxembourg, de la Loi de Jersey et/ou dans les Statuts, toute cession de Parts Sociales doit être effectuée en utilisant un acte de cession.

13.2 Un acte de transfert de toute Part Sociale doit être:

(i) par écrit, dans toute forme usuelle commune ou dans toute autre forme agréée par les Gérants;

(ii) à l'égard d'une catégorie de Parts Sociales.

13.3 L'acte de cession de toute Part Sociale doit être par signé par ou pour le compte du cédant ainsi que par le cessionnaire.

13.4 L'acte de cession doit être déposé au Bureau Central et la cession doit être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La cession de toute Part Sociale ne sera pas opposable envers la Société ou tout autre tierce partie (et dans ce cas le cédant est réputé continué à être le détenteur de la Part Sociale) jusqu'à ce que l'acte de cession ait été reçu par la Société, que l'enregistrement de l'acte ait été approuvé par les Gérants et que le nom du cessionnaire soit, en conséquence de ce qui précède, inscrit dans le Registre.

13.5 Les Gérants doivent refuser l'enregistrement de la cession d'une Part Sociale à une personne qui n'est pas déjà Membre à moins qu'un accord pour que cette personne devienne Membre ait été donné au moyen d'une Résolution de la Société en assemblée générale adoptée par les Membres qui, ensemble, ne détiennent pas moins des trois quarts de la totalité des Parts Sociales émises par la Société, et ce, conformément à la Loi de Luxembourg.

13.6 Les Gérants peuvent aussi refuser l'enregistrement de la cession d'une Part Sociale à moins que l'acte de cession soit conforme avec les dispositions du présent article 13.

13.7 Si les Gérants refusent l'enregistrement de la cession d'une Part Sociale en conformité avec la Loi de Luxembourg ou autrement, ils doivent, sans délai après la date à laquelle l'acte de cession a été déposé à la Société, envoyer aux potentiels cédant et cessionnaire une notification de refus.

13.8 Tous les actes de cession relatifs à la cession de Parts Sociales qui sont enregistrés doivent être conservés par la Société mais tout acte de transfert relatif à la cession de Parts Sociales que les Gérants refusent d'enregistrer doit (à l'exception de tout cas de fraude) être retourné à la personne qui l'a déposé.

13.9 Au cours d'une période où la Société n'aurait qu'un seul Membre (qu'il détienne des Parts Sociales d'une seule catégorie de Parts Sociales ou peu importe qu'il en détienne de différentes catégories de Parts Sociales), les Parts Sociales seront librement cessibles.

#### **14. Cession de Parts Sociales.**

14.1 À moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi de Luxembourg ou par la Loi de Jersey, dans le cas de la mort d'un Membre, le ou les survivant(s), dans le cas où le défunt était un codétenteur, et le ou les exécuteur(s) testamentaire (s) ou administrateur(s), dans le cas où le défunt était le seul détenteur ou le seul détenteur survivant, doivent être considérés comme les seules personnes reconnues par la Société comme ayant de son intérêt pour les Parts Sociales mais rien dans les Statuts ne doit libérer la succession d'un défunt codétenteur d'une quelconque responsabilité en relation avec toutes les autres Parts Sociales ayant été conjointement détenues par lui.

14.2 À moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi de Luxembourg ou par la Loi de Jersey, toute personne ayant droit à une Part Sociale à la suite du décès, de la faillite ou de l'incapacité d'un membre peut (avec l'approbation d'un Accord Spécial et à la condition de rapporter la preuve du titre qu'il détient tel qu'il peut l'être requis à tout moment par les Gérants et en conformité avec les dispositions qui suivent) choisir d'être lui-même enregistré comme étant le détenteur de la Part Sociale ou alors de nommer une personne désignée comme étant le détenteur à sa place.

14.3 Si la personne devenant ainsi en droit, doit choisir de s'enregistrer elle-même, elle doit remettre ou envoyer à la Société une notification écrite, signée par elle, attestant de son choix. Si la personne choisi de recourir à une autre personne qui s'enregistre pour elle, elle doit attester de son choix par un acte de cession de Parts Sociales en en faveur de ladite personne, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la Loi de Luxembourg. Toutes les limitations et les restrictions des dispositions des Statuts en relation avec le droit de cession et l'enregistrement de la cession de Parts Sociales doivent s'appliquer à chaque notification ou acte de cession ci-dessus mentionnés comme s'ils étaient des actes de cession exécutés par le Membre lui-même, et comme si le décès, la faillite ou l'incapacité du Membre n'était jamais arrivé.

14.4 La personne devenant ainsi en droit vis-à-vis d'une Part Sociale pour cause de décès, de faillite ou d'incapacité d'un Membre est en droit d'avoir les mêmes dividendes et tout autre avantage auquel elle aurait droit si elle avait été le détenteur de la Part Sociale à l'exception du fait qu'avant qu'elle ne soit enregistrée comme le détenteur d'une Part Sociale elle n'est pas en droit d'exercer tout droit conféré par l'adhésion au statut de Membre par rapport aux assemblées de la Société à condition toujours que les Gérants peuvent à tout moment émettre une notification exigeant à une telle personne de choisir soit d'être enregistrée elle-même soit de céder la Part Sociale, et si la notification n'est pas respectée dans un délai d'un mois, une telle personne doit être réputée comme ayant été choisie d'être enregistrée elle-même et toutes les restrictions sur la cession et la transmission des Parts Sociales contenues dans les Statuts doivent s'appliquer à un tel choix.

#### **15. Assemblées Générales.**

15.1 À moins que tous les Membres ne consentent par écrit à dispenser de la tenue des assemblées générales annuelles et de prendre des résolutions écrites à la place, (étant entendu que la tenue d'une telle assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels est obligatoire si la Société a plus de 25 (vingt-cinq) Membres, conformément à la Loi de Luxembourg), la Société doit chaque année civile tenir une assemblée générale en tant que son assemblée générale annuelle à tel moment et à tel endroit tels que déterminés par les Gérants dans les six mois qui suivent la fin exercice social.

15.2 L'assemblée générale ci-dessus mentionnée doit être dénommée l'«Assemblée Générale Annuelle» toutes les autres assemblées générales doivent être dénommées «Assemblées Générales Extraordinaires».

15.3 Les Gérants peuvent quand ils le jugent nécessaire et à la demande d'un Membre, les Gérants doivent immédiatement procéder à la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour une date qui ne sera pas plus tard que deux (2) mois après la réception de la demande.

15.4 À toute Assemblée Générale Extraordinaire ou toute Assemblée Générale Annuelle, aucune affaire autre que celles indiquées dans l'avis de convocation ne peut être traitée.

15.5 Si à un moment donné la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Membres, les résolutions des Membres peuvent être prises par un vote par écrit des Membres plutôt qu'à une assemblée des Membres, à condition que chaque Membre reçoive le libellé exacte du texte des résolutions ou décisions à adopter et donne sa voix par écrit.

15.6 Toute Assemblée Générale Extraordinaire ou Assemblée Générale Annuelle doit être tenue au Grand-Duché de Luxembourg et toute résolution par écrit prise par les Membres sera réputée avoir été prise au Grand-Duché de Luxembourg.

**16. Assemblées Générales de Classe d'Associés.** Sous réserve de ce qui est prévu à cet Article et autrement par les Statuts, toutes les dispositions des Statuts et des Lois concernant les assemblées générales de la Société et les procédures y afférentes s'appliquent mutatis mutandis à toute assemblée générale de classe d'associés. A toute assemblée générale de classe d'associés les détenteurs des Parts Sociales de la catégorie pertinente ont pour tout scrutin une voix par Part Sociale de cette catégorie détenue tout chacun d'eux.

#### **17. Notification des Assemblées Générales.**

17.1 Une notification d'au moins quatorze jours francs doit être envoyée par lettre recommandée pour toute Assemblée Générale Annuelle et pour toutes autres Assemblées Générales Extraordinaires.

17.2 Toute Assemblée Générale Extraordinaire ou Assemblée Générale Annuelle, bien que convoquée à un délai plus court que celui précisé à l'Article 17.1, une assemblée de la Société est réputée dûment convoquée si cela a été convenu:

(i) dans le cas d'une Assemblée Générale Annuelle, par tous les Membres ayant le droit d'assister et de voter à celle-ci; et

(ii) dans le cas de toute autre assemblée, par une majorité en nombre des Membres ayant le droit d'assister et de voter à l'assemblée, étant une majorité détenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent des droits de vote des Parts Sociales;

A CONDITION que dans chaque cas un tel délai de notification plus court reste raisonnable en vertu de la Loi de Luxembourg.

17.3 Sous réserve des Lois, si tous les Membres sont présents ou représentés à une Assemblée Générale Annuelle ou une Assemblée Générale Extraordinaire, ils peuvent à l'unanimité renoncer aux formalités de convocation en ce qui concerne de telles assemblées de Membres.

17.4 Chaque notification doit préciser l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée et présenter l'agenda de l'assemblée pertinente en incluant les détails des affaires à régler à celle-ci.

17.5 Sous réserve des dispositions des Statuts, une notification de chaque assemblée doit être envoyée à tous les Membres enregistrés dans le Registre à un moment donné et à toutes les personnes ayant droit à une Part Sociale suite au décès, la faillite ou l'incapacité d'un Membre, aux Gérants et aux Réviseurs d'Entreprise Agréés, s'il y en a.

17.6 Dans chaque notification convoquant une assemblée de la Société, il doit figurer de façon raisonnablement prééminente la déclaration qu'un Membre ayant le droit d'assister et de voter est en droit de nommer un ou plusieurs mandataires pour assister et voter à sa place et qu'un mandataire ne doit pas également être Membre.

#### **18. Procédures aux Assemblées Générales.**

18.1 L'objet d'une Assemblée Générale Annuelle est de recevoir et de considérer les comptes de la Société et les rapports des Gérants et des Réviseurs d'Entreprise Agréés (s'il y en a), d'élire les Gérants (si nécessaire), d'élire les Réviseurs d'Entreprise Agréés (s'il y en a) et de fixer leur rémunération, d'autoriser un dividende s'il est jugé approprié de le faire et de régler toutes autres affaires dont notification a été donnée.

18.2 Sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts et en particulier dans les articles 18.3, 18.4 et 18.5, les résolutions des Membres ne sont valides que si elles sont adoptées par des Membres détenant plus de la moitié des Parts Sociales, à condition que si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée, les Membres soient convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et la résolution peut être adoptée par une majorité des voix émises, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées. Dans la mesure permise par les Lois, l'exigence de majorité applicable à l'adoption des résolutions par une assemblée s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions des Membres par écrit.

18.3 Les Membres ne peuvent obliger un des Membres d'augmenter leur participation dans la Société autrement que par résolution unanime des Membres.

18.4 Toute résolution visant à modifier ces Articles, sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une Résolution Spéciale des membres.

18.5 Une résolution en ce qui concerne la dissolution de la Société ou la détermination de la méthode de liquidation de la Société et / ou de nommer les liquidateurs doit être adoptée par voie de Résolution Spéciale des membres et, conformément aux lois.

18.6 Le Président (s'il y en a) des Gérants doit présider en tant que président toute assemblée générale de la Société ou s'il n'y a pas de président ou s'il ne se présente pas endéans les quinze (15) minutes suivant le moment choisi pour la tenue de l'assemblée ou qu'il refuse d'agir, les Gérants choisiront l'un d'entre eux comme président de l'assemblée.

18.7 Si à une assemblée tous les Gérants refusent d'agir en tant que président ou si aucun Gérant n'est présent endéans les quinze (15) minutes suivant le moment choisi pour la tenue de l'assemblée les Gérants présents choisiront quelqu'un d'entre eux comme président de l'assemblée.

### **19. Vote des Membres.**

19.1 Chaque Membre a une voix pour chaque Part Sociale qu'il détient.

19.2 Dans le cas de détenteurs conjoints d'une Part Sociale, ces personnes n'ont pas le droit de voter individuellement en ce qui concerne cette Part Sociale mais doivent élire un d'entre eux pour les représenter et pour voter, que ce soit en personne ou par procuration en leur nom.

19.3 Un Membre ayant fait l'objet d'une décision d'une cour ayant compétence (que ce soit sur l'île de Jersey ou autre part) en matière d'incapacité ou interdiction légale peut participer au scrutin par son avocat, curateur, administrateur judiciaire ou autre personne autorisée à cet égard, nommé par ladite cour et tel(le) avocat, curateur, administrateur judiciaire ou autre personne peut voter par procuration. La preuve de l'autorité de tel(le) avocat, curateur, administrateur judiciaire ou autre personne peut être requise par les Gérants pour leur satisfaction avant qu'un vote ne soit exercé par tel(le) avocat, curateur, administrateur judiciaire ou autre personne.

19.4 Une objection à la qualification d'un votant ne peut être soulevée qu'à l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote en question est émis ou donné et tout vote qui n'est pas rejeté à une telle assemblée sera valide à toutes fins. Toute objection soulevée en temps voulu sera soumise au président de l'assemblée dont la décision sera finale et contraignante.

19.5 Les voix peuvent être émises soit personnellement soit par procuration.

19.6 Les Gérants doivent à charge de la Société envoyer des documents de procuration aux Membres par la poste (avec ou sans disposition de renvoi prépayé) à utiliser pour toute assemblée générale ou pour toute assemblée séparée des détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales de la Société, avec la notification de convocation de l'assemblée pertinente. Si en vue d'une assemblée des invitations à nommer comme mandataire une personne ou une ou plusieurs d'un nombre de personnes spécifié dans les invitations sont émises à charge de la Société, elles doivent être émises à tous les Membres (et non pas à une partie uniquement) ayant droit à la notification de l'assemblée et de voter à celle-ci par procuration.

19.7 Le document nommant un mandataire doit être par écrit et peut être de toute forme usuelle mais doit être spécifique et préciser les affaires de l'assemblée et doit être sous la signature de l'auteur de la procuration ou de son avocat dûment autorisé par écrit, ou si l'auteur de la procuration est une entreprise soit sous scellé soit sous la signature d'un agent ou d'un avocat dûment autorisé. Un mandataire ne doit pas nécessairement être Membre.

19.8 Le document nommant un mandataire et la procuration ou autre autorité (si tel est le cas) sous lequel il est signé ou une copie certifiée par notaire de cette procuration ou cette autorité doivent être déposés:

(i) au Bureau Central ou à tout autre endroit tel que précisé à cette fin par la notification convoquant l'assemblée, pas moins de quarante-huit heures avant le moment choisi pour la tenue de l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle la personne nommée par le document doit voter ou

(ii) en cas d'assemblées générales des Membres qui doivent avoir lieu devant un notaire luxembourgeois, au notaire avant le début de l'assemblée

et un document de procuration qui n'est pas déposé ou délivré de cette manière ne sera pas considéré comme valide.

19.9 Sauf en cas de dispositions contraires dans le document, le document nommant un mandataire sera valide tant pour l'ajournement de l'assemblée que pour l'assemblée à laquelle il fait référence.

19.10 Une voix émise conformément aux termes d'un document de procuration sera valide nonobstant le décès ou l'incapacité mentale de la personne concernée ou la révocation de la procuration ou de l'autorité sous laquelle la procuration était exécutée, à condition qu'aucune notification par écrit d'un tel décès, incapacité mentale ou révocation n'ait été reçue par la Société au Bureau Central avant le début de l'assemblée ou assemblée ajournée ou le début du scrutin auquel la procuration est utilisée.

### **20. Membres Personnes Morales.**

20.1 Toute personne morale qui est un Membre peut par résolution de ses administrateurs ou autre organe de direction autoriser comme elle le juge approprié une personne d'agir comme son représentant à toute assemblée des Membres (ou d'une catégorie de Membres) et la personne ainsi autorisée aura le droit d'exercer au nom de la personne morale qu'elle représente les mêmes pouvoirs que cette personne morale aurait pu exercer si elle avait été une personne physique.

20.2 Lorsqu'une personne est autorisée à représenter une personne morale à une assemblée générale de la Société, les Gérants ou le président de l'assemblée peuvent requérir qu'elle produise une copie certifiée de la résolution dont elle détient son autorité.

## **21. Gérants.**

21.1 La Société peut par Résolution Ordinaire déterminer le nombre maximal et minimal de Gérants et à moins qu'il n'en soit disposé autrement et jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement, le nombre minimal sera de un.

21.2 Un Gérant ne doit pas nécessairement être Membre mais a néanmoins le droit de recevoir notification de, et d'assister à, et de parler à toute assemblée générale de la Société ou à toute assemblée séparée des détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales de la Société.

## **22. Gérants Adjoins.**

22.1 Prenant effet à la date d'adoption des Statuts, aucun Gérant n'a le droit de nommer quiconque comme son Gérant Adjoint.

22.2 La nomination de tout Gérant Adjoint exerçant cette fonction à la date d'adoption des Statuts est réputée avoir été résiliée, prenant effet à partir de la date d'adoption des Statuts, et la Société doit immédiatement envoyer notification à toute personne concernée d'une telle résiliation.

## **23. Pouvoirs des Gérants.**

23.1 Les affaires de la Société sont gérées par les Gérants qui peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société qui ne sont pas réservés à la Société en assemblée générale par la Loi de Luxembourg, la Loi de Jersey ou les Statuts.

23.2 Les pouvoirs des Gérants sont soumis à toute disposition des Statuts, aux dispositions des Lois et à toute disposition (n'étant pas incompatible avec les susdites régulations ou dispositions) qui peut être établie par la Société en assemblée générale, mais aucune disposition prise par la Société en assemblée générale ne peut invalider un acte antérieur des Gérants qui aurait été valide si une telle disposition n'avait pas été prise.

23.3 Aucune limitation aux pouvoirs des Gérants repris dans les Statuts ou dans des dispositions prises par la Société ne peut avoir l'effet de limiter les pouvoirs des Gérants envers des tiers, nonobstant notification de tel tiers d'une telle limitation par publication ou autrement.

23.4 Chaque Gérant, agissant individuellement, a le pouvoir et l'autorité de représenter et/ou d'engager la Société dans des négociations avec des tiers et pour toute procédure légale à laquelle la Société pourrait être une partie, que ce soit en tant que demandeur, défendeur ou autre.

23.5 Les Gérants peuvent mandater ou autrement nommer par procuration toute personne à la fonction d'agent de la Société à de telles fins spécifiques et limitées et aux conditions telles qu'ils les déterminent, incluant le pouvoir de l'agent de déléguer la totalité ou partie de ses pouvoirs.

23.6 Le pouvoir et l'autorité de représenter la Société pour toutes les opérations qui concernent la propriété réelle et personnelle et toutes autres opérations, actes et affaires légaux ou judiciaires devant toute cour de justice sont confiés aux Gérants.

## **24. Nomination des Gérants.**

24.1 Les Gérants de la Société sont nommés par une résolution des Membres conformément à l'Article 24.2. Tout Gérant ainsi nommé exerce ses fonctions jusqu'à ce qu'il démissionne ou qu'il soit révoqué conformément aux dispositions des Statuts. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Membres conformément à l'Article 24.2.

24.2 La Société peut par Résolution Ordinaire:

- (i) nommer toute personne à la fonction de Gérant et
- (ii) révoquer toute personne de la fonction de Gérant.

24.3 La Société garde ou veille à ce que soit gardé un registre de référence à l'égard de ses Gérants de la manière requise par la Loi de Jersey.

## **25. Démission, Révocation et Retrait des Gérants.**

25.1 Le poste de Gérant sera vacant si le Gérant:

- (i) démissionne de sa fonction par notification à la Société ou
- (ii) cesse d'être Gérant en vertu d'une quelconque disposition des Lois ou s'il devient interdit ou récusé par la loi d'être Gérant ou
- (iii) tombe en faillite ou prend toute disposition ou arrangement avec ses créanciers en général ou
- (iv) voit ses facultés mentales atteintes ou
- (v) est révoqué conformément à l'Article 24.2.

## **26. Rémunération et Dépenses des Gérants.**

26.1 Les Gérants ont le droit à une rémunération que la Société détermine par Résolution Ordinaire et à moins que la résolution ne prévoie autrement la rémunération est réputée s'accumuler quotidiennement.

26.2 Les dépenses de voyage, d'hôtel et autres correctement et nécessairement encourues par les Gérants en relation avec leur participation aux assemblées des Gérants ou autrement en connexion avec l'exercice de leurs fonctions, sont prélevées sur les fonds de la Société.

## **27. Opérations avec des Gérants.**

27.1 Sous réserve des dispositions des Lois, un Gérant peut exercer toute autre fonction ou activité lucrative dans la Société (autre que la fonction de Réviseur d'Entreprise Agréé) conjointement avec sa fonction de Gérant pour une telle période et à de telles conditions en ce qui concerne le mandat, la rémunération et autres telles que déterminées par les Gérants.

27.2 Un Gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération conclue ou dont la conclusion est proposée par la Société ou par une filiale de la Société, qui est en conflit ou pourrait être en conflit de façon matérielle avec les intérêts de la Société et dont il est conscient, doit divulguer à la Société la nature et l'étendue de son intérêt et ne peut pas voter à une assemblée des Gérants par rapport à telle opération, sauf ce qui est prévu à l'Article 28.6. Sous réserve des dispositions des Lois et à condition d'avoir divulgué aux Gérants la nature et l'étendue de tout intérêt matériel et d'avoir soit fait inclure la déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée soit d'en avoir fait la divulgation conformément à l'Article 27.3.1, un Gérant nonobstant sa fonction:

(i) peut être partie à ou autrement intéressé à toute opération ou tout accord avec la Société ou dans lesquels la Société est autrement intéressée;

(ii) peut être administrateur ou autre agent de ou employé par ou partie à une opération ou un accord avec ou autrement intéressé par telle personne morale mise en avant par la Société ou dans laquelle la Société est autrement intéressée et

(iii) ne doit pas en raison de sa fonction rendre compte à la Société de tout bénéfice qu'il obtient d'une telle fonction ou emploi ou de tels opérations ou accords ou de tout intérêt dans telle personne morale et tels transactions ou accords ne peuvent pas être écartés sur la base d'un tel intérêt ou bénéfice et

(iv) peut agir par lui-même ou sa société dans une capacité professionnelle pour la Société et lui ou sa société ont droit à une rémunération pour services professionnels comme s'il n'était pas Gérant.

27.3 En vue de l'Article 27.2:

(i) une notification générale faite aux Gérants qu'un Gérant est à considérer comme ayant un intérêt, de la nature et l'étendue spécifiées dans la notification, dans toute opération ou tout accord dans lesquels une personne spécifiée ou classe de personnes sont intéressées, est réputée être la divulgation que le Gérant a un intérêt dans telle opération de nature et d'étendue ainsi spécifiées et

(ii) un intérêt dont un Gérant n'a pas connaissance et dont il n'est pas raisonnable d'attendre de lui d'en avoir connaissance n'est pas traité comme un intérêt de ce Gérant.

## **28. Procédures des Gérants.**

28.1 Les Gérants peuvent se réunir pour expédier leurs affaires, ajourner et régler leurs assemblées comme ils le jugent opportun.

28.2 Un Gérant peut à tout moment et le Secrétaire à la demande d'un Gérant convoquera une assemblée des Gérants en envoyant à chacun des Gérants notification de l'assemblée au moins vingt-quatre heures à l'avance, à condition que toute assemblée puisse être convoquée dans un délai plus court et d'une telle façon approuvée par chacun des Gérants, à condition également que sauf décision contraire des Gérants les convocations des assemblées des Gérants ne doivent pas être par écrit. Aucune convocation préalable n'est exigée pour une assemblée des Gérants dont l'endroit et l'heure ont été déterminés par une décision adoptée lors d'une précédente assemblée du Conseil de Gérance, communiquée à tous les Gérants. Les Gérants peuvent valablement délibérer et prendre des décisions lors d'une assemblée sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation pertinente soit par écrit ou, lors de l'assemblée pertinente des Gérants, en personne ou par un représentant autorisé.

28.3 Des questions survenant à toute assemblée doivent être déterminées par une majorité des voix.

28.4 En cas d'égalité des voix le président a une seconde voix ou une voix prépondérante.

28.5 Le Conseil de Gérance ne peut discuter et ne prendre valablement de décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Une assemblée des Gérants à laquelle un quorum des Gérants est présent, est compétente pour exercer tous pouvoirs et discrétions exerçables par les Gérants à ce moment-là.

28.6 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas d'autre personne) à agir comme son représentant (un «Représentant de Gérants») à une assemblée des Gérants pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette assemblée des Gérants, à condition que le Représentant de Gérant ait consenti à agir ainsi. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un autre Gérant à une assemblée des Gérants à condition (sous réserve d'exigences de quorum) qu'au moins deux autres Gérants soient physiquement présents à l'assemblée des Gérants.

28.7 Lorsqu'un Gérant a un intérêt dans une opération à laquelle l'Article 27.2 s'applique, les autres Gérants doivent considérer et déterminer (agissant de façon raisonnable et par majorité simple) si un tel intérêt est ou n'est pas en conflit matériel avec les intérêts de la Société (et en cas d'égalité des voix, un tel conflit sera établi). A la demande du Gérant, les raisons pour la détermination doivent être transmises au Gérant intéressé par écrit le plus tôt possible après la détermination. Lorsqu'il est déterminé qu'un tel conflit matériel existe, le Gérant ne peut pas voter par rapport à une telle opération et n'est pas pris en compte pour calculer tout seuil de vote requis et quorum pour des décisions prises

à l'occasion d'une telle opération. Lorsqu'il est déterminé qu'un tel conflit matériel n'existe pas, le Gérant peut voter et être pris en compte tel que décrit.

28.8 Si un Gérant est par tout moyen en communication avec un ou plusieurs autres Gérants de façon à ce que tout Gérant participant à la communication est en mesure d'entendre ce qui est dit par tout autre, tout Gérant participant à la communication est présumé être présent à une assemblée avec les autres Gérants participant, bien que tous les Gérants participant ne soient pas présents ensemble au même endroit.

28.9 Les Gérants peuvent à tout moment élire parmi eux, et révoquer, un président et/ou président délégué et/ou vice-président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle ils rempliront cette fonction.

28.10 Le président, ou en son absence le président délégué, ou en son absence le vice-président, doit présider toutes les assemblées des Gérants mais si aucun président, président délégué ou vice-président n'a été élu ou si à toute autre assemblée le président, président délégué ou vice-président n'est pas présent endéans les cinq minutes après l'heure convenue pour celle-ci, les Gérants présents peuvent choisir l'un d'entre eux pour présider l'assemblée.

28.11 Une résolution écrite signée par tous les Gérants ayant droit à une convocation pour une assemblée des Gérants est valide et efficace comme si elle avait été adoptée à une assemblée des Gérants dûment convoquée et tenue et peut consister en plusieurs documents de forme similaire, chacun signé par un ou plusieurs Gérants. La date de telles résolutions est la date de la dernière signature.

### **29. Registre des Procès-Verbaux.**

29.1 Les Gérants veillent à ce que toutes les résolutions écrites adoptées conformément aux Statuts et tous les procès-verbaux de toutes les assemblées générales de la Société ou des détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales de la Société et des Gérants soient transcrits dans un registre tenu à cette fin.

29.2 Tout procès-verbal d'une assemblée prétendument signé par le président de l'assemblée au cours de laquelle la procédure a eu lieu ou par le président de l'assemblée suivante a valeur de preuve concluante de la procédure.

### **30. Secrétaire.**

30.1 Le Secrétaire est nommé par les Gérants pour une telle durée, contre telle rémunération et à de telles conditions qu'ils jugent appropriés et tout Secrétaire ainsi nommé peut être révoqué par les Gérants.

30.2 Toute chose requise ou autorisée à être faite par le ou au Secrétaire peut, si le poste est vacant ou si pour toute autre raison il n'y a pas de secrétaire capable d'agir, être fait par ou à tout assistant ou secrétaire délégué ou s'il n'y pas d'assistant ou secrétaire délégué capable d'agir, par ou à tout agent de la Société autorisé de manière générale ou spécifique d'agir en ce nom par les Gérants, à condition que toute disposition des Statuts requérant ou autorisant une chose d'être faite par ou à un Gérant et le Secrétaire ne soit pas satisfaite si elle est faite par ou à la même personne agissant en tant que Gérant et en tant que ou à la place du Secrétaire.

30.3 La Société garde ou veille à ce que soit gardé au Siège Social un registre de référence concernant son Secrétaire de la manière requise par la Loi de Jersey.

### **31. Le Sceau.**

31.1 Dans la mesure autorisée par les Lois, la Société a un sceau commun et peut conformément à la Loi de Jersey avoir un sceau officiel pour l'usage en dehors de Jersey et un sceau officiel pour sceller les titres émis par la Société ou pour sceller les documents créant ou attestant de ces titres émis.

31.2 Les Gérants prévoient la bonne garde de tous les sceaux et aucun sceau ne peut être utilisé sauf par l'autorité d'une résolution des Gérants.

31.3 Les Gérants peuvent à tout moment prendre des dispositions comme ils le jugent approprié déterminant les personnes et le nombre de ces personnes qui doivent signer tout instrument auquel un sceau est apposé et en l'attente d'une telle détermination tout instrument de ce genre sera signé par un Gérant et sera contresigné par le Secrétaire ou par un second Gérant.

31.4 La Société peut par écrit sous son sceau commun autoriser un agent nommé à cet effet d'apposer tout sceau officiel à un document auquel la Société est partie.

**32. Authentification des Documents.** Tout Gérant ou le Secrétaire ou toute personne nommée par les Gérants à cette fin a le pouvoir d'authentifier toutes les résolutions adoptées par la Société ou les Gérants et tous les livres, registres, documents et rapports en relation avec les affaires de la Société et de certifier des copies ou des extraits de ceux-ci comme des copies ou extraits valables.

### **33. Dividendes.**

33.1 Des profits nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent sont déduits et alloués à un fonds de réserve légal. La déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légal atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

33.2 Dans la mesure où des fonds sont à disposition de la Société pour la distribution et dans les limites autorisées par la loi et par les Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance propose la distribution des liquidités disponibles pour remise A CONDITION que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas ait d'abord fait une Déclaration de Solvabilité.

33.3 Sous réserve du respect des dispositions de l'Article 33.2, la décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution doit être prise par les Membres conformément aux dispositions des Statuts.

33.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance peut, sous réserve d'avoir fait une Déclaration de Solvabilité, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Membre(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une déclaration de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas dépasser, si applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année financière, augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et sommes réservées à l'allocation à une réserve à établir selon la Loi de Luxembourg ou les Statuts et que (ii) toute somme distribuée de cette façon ne correspondant pas aux profits réellement gagnés est remboursée par le(s) Membre(s).

33.5 Si à tout moment le capital social de la Société est divisé en différentes catégories, les Gérants peuvent verser de tels dividendes intérimaires en ce qui concerne ces Parts Sociales dans le capital de la Société qui confèrent à leurs détenteurs des droits différés ou non-privilegiés et aussi en ce qui concerne ces Parts Sociales qui confèrent à leurs détenteurs des droits privilégiés en rapport avec les dividendes.

33.6 Sujet à la conformité des dispositions de l'Article 33.4 ci-dessus, les Gérants peuvent également verser par semestre ou par tout autre intervalle approprié qu'ils ont convenu, tout dividende qui peut être versable à un taux fixe s'ils sont d'avis que les finances de la Société justifient le versement.

33.7 A condition qu'ils agissent de bonne foi, les Gérants n'encourent pas de responsabilité personnelle envers les détenteurs de Parts Sociales conférant un privilège pour tout dommage dont ils souffriraient en raison du paiement d'un dividende intérimaire sur toute Part Sociale ayant des droits différés ou non-privilegiés.

33.8 Sous réserve de droits ou limitations particuliers concernant le dividende en ce moment attachés à des Parts Sociales tel qu'éventuellement spécifié dans les Statuts ou qui donnent lieu à l'émission de telles Parts Sociales, tous les dividendes sont déclarés répartis et versés au pro rata selon le nombre de Parts Sociales qui donnent lieu au versement du dividende.

33.9 Tous les dividendes doivent être répartis et versés proportionnellement au nombre de Parts Sociales en circulation durant toute(s) portion(s) de la période pour laquelle le dividende est versé, à condition que si une Part Sociale est émise sous la condition qu'elle sera réclamée en dividendes à partir d'une certaine date (soit passée soit future), une telle Part Sociale sera en conséquence réclamée en dividendes.

33.10 Une assemblée générale déclarant un dividende peut sur recommandation des Gérants ordonner que le versement d'un tel dividende sera entièrement ou partiellement satisfait par la distribution d'actifs spécifiques et en particulier de Parts Sociales libérées ou obligations de toute autre société et les Gérants doivent donner effet à une telle résolution, et si une difficulté concernant la distribution se présente les Gérants peuvent régler celle-ci comme ils le jugent convenable et en particulier peuvent émettre des certificats représentant une partie de la participation dans le capital social et peuvent fixer la valeur pour la distribution de tels actifs spécifiques ou toute partie de ceux-ci et peuvent déterminer qu'une contribution en numéraire soit faite à tout Membre sur base de la valeur ainsi fixée afin d'ajuster les droits des Membres et peuvent confier tout actif spécifique à des fiduciaires en vertu de fiducies pour les personnes ayant droit au dividende comme les Gérants jugent convenable et en général prendre les dispositions nécessaires pour l'attribution, l'acceptation et la vente de tels actifs spécifiques ou certificats représentant une partie d'une participation dans le capital social ou toute partie de celle-ci et autre comme ils jugent approprié.

33.11 Aucun dividende ne portera intérêt au détriment de la Société.

33.12 Tout dividende resté non-réclamé pour une période de dix ans à partir de la date de déclaration de celui-ci, sera, si les Gérants en décide ainsi, considéré comme abandonné et cessera d'être redevable de la part de la Société et appartiendra dès lors complètement à la Société.

**34. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **35. Comptes Annuels et Rapport de Révision.**

35.1 La Société conserve des archives comptables qui suffisent à montrer et expliquer les transactions de la Société et qui sont de nature à:

- (i) divulguer de façon raisonnablement précise à tout moment la position financière de la Société à ce moment et
- (ii) mettre les Gérants en état d'assurer que tout compte préparé par la Société soit conforme aux exigences des Lois.

35.2 Les Gérants préparent les comptes de la Société fait jusqu'à une certaine date de chaque année que les Gérants déterminent à certains moments conformément aux et sous réserve des dispositions des Lois.

35.3 Aucun Membre n'a (tel quel) le droit d'inspecter toute archive comptable ou autre livre ou document de la Société sauf si ce droit lui a été conféré par la Loi de Luxembourg ou la Loi de Jersey ou autorisé par les Gérants.

35.4 Les Membres peuvent à tout moment par Résolution Ordinaire nommer des Réviseurs d'Entreprise Agréés pour quelconque(s) période(s) pour examiner les comptes de la Société et pour rapporter sur ceux-ci conformément aux Lois.

### **36. Notifications.**

36.1 Toute notification à ou par toute personne suivant les Statuts doit être par écrit.

36.2 En cas de détenteurs conjoints d'une Part Sociale, toutes les notifications doivent être faites au représentant nommé par ces détenteurs conjoints pour les représenter envers la Société et qui est indiqué dans le Registre en ce qui concerne la détention conjointe et une telle notification sera suffisante pour tous les détenteurs conjoints.

36.3 Une notification peut, sauf si la Loi de Luxembourg, la Loi de Jersey ou les Statuts en disposent autrement, être faite à toute personne soit personnellement soit en l'envoyant par la poste à son adresse enregistrée. Si une notification est envoyée par la poste, la signification de la notification sera réputée avoir été effectuée en adressant correctement, prépayant et postant une lettre comprenant la notification et avoir été effectuée un jour franc après le jour où elle a été postée.

36.4 Tout Membre présent en personne à toute assemblée de la Société sera à toutes fins utiles réputé avoir reçu notification appropriée de cette assemblée et, le cas échéant, des raisons pour lesquelles une telle assemblée est convoquée.

36.5 Une notification peut être faite par la Société aux personnes ayant droit à une Part Sociale suite au décès, à la faillite ou à l'incapacité d'un Membre en l'envoyant ou en la délivrant de toute manière autorisée par les Statuts pour la notification à un Membre, adressée en leur nom ou par le titre des représentants du défunt ou la curatelle de la faillite du curateur du Membre ou par toute description similaire à l'adresse, si telle adresse a été donnée à cette fin par les personnes qui se prétendent ayants droit. Dans l'attente d'une telle adresse, une notification peut être faite de toute manière par laquelle elle aurait été faite si le décès, la faillite ou l'incapacité n'avait pas eu lieu. Si plusieurs personnes ont le droit de recevoir une notification en raison du décès, de la faillite ou de l'incapacité d'un Membre, la notification à une de ces personnes sera suffisante pour toutes ces personnes.

36.6 Nonobstant toute disposition des Statuts et sauf dispositions prévues par la Loi de Luxembourg ou la Loi de Jersey, toute notification de la part de la Société à un Gérant ou un Membre peut être faite de toute manière convenue à l'avance par tout Gérant ou Membre.

36.7 Le défaut accidentel d'envoyer, ou la non-réception par toute personne habilitée à, tout avis ou autre document relatif à une assemblée ou tout autre instance ne doit pas invalider la réunion concernée ou d'une autre procédure.

### **37. Liquidation.**

37.1 La dissolution et liquidation de la Société doivent être déterminées par les Membres par assemblée générale conformément aux Lois.

37.2 La liquidation doit, sous réserve des dispositions des Lois, être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par les Membres qui, sous réserve de ce qui est précède, déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération.

37.3 Sous réserve de droits ou limitations particuliers à un certain moment attachés à certaines Parts Sociales tel qu'éventuellement spécifié dans les Statuts ou qui donnent lieu à l'émission de telles Parts Sociales si la Société est dissoute, après avoir réglé les dettes de la Société envers ses créanciers, les actifs disponibles pour la distribution entre les Membres sont répartis en premier lieu en remboursant aux Membres le montant libéré pour leurs Parts Sociales respectivement et, si tels actifs sont plus que suffisant pour rembourser aux Membres la totalité du montant libéré pour leurs Parts Sociales, la différence est distribuée entre les Membres en proportion avec le montant qui au moment du commencement de la dissolution avait réellement été libéré pour leurs Parts Sociales respectives.

37.4 Sauf dispositions contraires dans la Loi de Luxembourg ou la Loi de Jersey, si la Société est dissoute, la Société peut avec l'autorisation par Résolution Spéciale et toute autre autorisation requise par la Loi de Luxembourg ou la Loi de Jersey diviser la totalité ou toute partie des actifs de la Société entre les Membres en espèces et le liquidateur peut à cette fin évaluer tous les actifs et déterminer comment la division doit être effectuée entre les Membres ou différentes catégories de Membres et avec une telle autorisation confier la totalité ou toute partie des actifs à des fiduciaires en vertu de fiducies pour le bénéfice des Membres tel que déterminé par le liquidateur ou les Gérants (selon le cas) avec telle autorisation mais aucun Membre ne sera obligé d'accepter des actifs sur lesquels repose une dette.

### **38. Indemnités.**

38.1 Dans la mesure où les Lois le permettent, tout présent ou ancien agent de la Société doit être indemnisé par prélèvement sur les actifs de la Société contre toute perte ou dette encourues par celui-ci en raison d'être ou avoir été tel agent.

38.2 Les Gérants peuvent sans autorisation de la Société par assemblée générale autoriser l'achat ou la conservation par la Société pour tout agent ou ancien agent de la Société ou toute assurance telle que permise par les Lois dans le respect de toute dette qui serait attachée à la personne d'un tel agent ou ancien agent.

**39. Modifications des présents Statuts.** Le Conseil de Gérance et les Membres assurent qu'aucune modification n'est faite aux Statuts à moins que telle modification soit approuvée, conformément aux Lois et les Statuts, par une Résolution Spéciale devant un notaire au Luxembourg.

**40. Non Application du Standard Table.** Les régulations constituant la Standard Table in the Companies (Standard Table) (Jersey) Order 1992 ne s'appliqueront pas à la Société et sont expressément exclues dans leur entièreté.»

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide que les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Samuel Kreber, né à Metz, France le 10 mars 1973, résidant professionnellement au 22, Grand-Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, et

Gérard Becquer, né à Briey, France le 29 avril 1956, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Stéphane Bourg, né à Nantes, France le 20 octobre 1973, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf mille Euros (EUR 9.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CONSTANTINESCU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38523. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014133469/1543.

(140150834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Svyaznoy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.903.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

**THERE APPEARED:**

Trellas Enterprises Limited, a company incorporated and existing under the law of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4, CAPITAL CENTER, 9<sup>th</sup> floor, 1065 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Trade and Companies Register under number 176647,

here represented by Mr Frank Stolz, with professional address at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal given on 19 August 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Svyaznoy Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

**II. Capital - Corporate units****Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Member(s)

##### **Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

##### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day

is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and Payment*

Trellas Enterprises Limited, prenamed, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period:

Mr Yuriy Fedorov, born in Moscow, on 20 December 1973, residing at 34, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

### A COMPARU:

Trellas Enterprises Limited, une société constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 2-4, CAPITAL CENTER, 9<sup>ème</sup> étage, 1065 Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 176647,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 août 2014.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «Svyaznoy Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

## 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles

avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Trellas Enterprises Limited, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Yuriy Fedorov, né à Moscou le 20 décembre 1973, demeurant au 34, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 août 2014. REM/2014/1813. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138527/522.

(140157243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R. d'Echternach SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 96.109.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095273/9.

(140112667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Skarman & Skarman S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 71.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095258/9.

(140113270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 8 juillet 2013 qui remplace la version du dépôt initial au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg enregistré et déposé en date du 9 juillet 2013 et portant le numéro L130114886.*

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Samuel HAAS, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec date d'effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014096448/15.

(140113735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Sidercoat Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 15, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 156.708.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095220/10.

(140113370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---